



Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)

Déclinaison Régionale : Midi-Pyrénées

Volet Biodiversité

Identification des territoires à enjeux SCAP

Présenté en CSRPN du 9 décembre 2011



Table des matières

1	Introduction	3
2	La démarche « Liste SCAP » nationale.....	4
3	La démarche « Liste SCAP » en région.....	6
4	Identification de territoires à enjeux SCAP.....	8
4.1	Présentation générale et contexte en Midi-Pyrénées	8
4.2	Déroulement de la démarche en Midi Pyrénées	9
4.2.1	Cadre méthodologique pour définir des priorités régionales de création d'aires protégées 9	
4.2.2	Méthode identification des territoires à enjeux	10
4.3	préalables à l'analyse des résultats	13
4.3.1	Précision des données	13
4.3.2	Exhaustivité des informations	13
5	résultats.....	15
5.1	Distribution des espèces/habitats de la liste nationale SCAP.....	15
5.1.1	Cartes maillées des espèces / habitats de priorité 1	15
5.1.2	Carte maillée des espèces/habitats de priorité 2.....	16
5.1.3	Carte maillée des espèces/habitats de priorité 3	17
5.1.4	Carte maillée de synthèse de toutes les priorités	18
5.2	Enjeux issus des espèces/habitats SCAP et des espèces/habitats de la liste complémentaire	19
5.3	Territoires actuellement identifiés pour la région Midi-Pyrénées	21
5.3.1	Représentation régionale	21
5.3.2	Département du Lot	22
5.3.3	Département de l'Aveyron.....	24
5.3.4	Département du Tarn-et-Garonne	26
5.3.5	Département du Tarn.....	28
5.3.6	Département du Gers.....	30
5.3.7	Département de la Haute-Garonne	32
5.3.8	Département de l'Ariège.....	34
5.3.9	Département des Hautes-Pyrénées	36
6	Perspectives	38

1 INTRODUCTION

*« La stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement. Les modalités de mise en œuvre de ces déclinaisons sont définies par la **Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines.** »*

Les déclinaisons régionales sont basées sur des démarches participatives pilotées par le préfet de Région, avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). En Midi-Pyrénées, elle est élaborée avec l'appui du secrétariat scientifique et technique mis en place pour la modernisation des ZNIEFF, composé du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN MP) et du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), et un appui spécifique de Nature Midi-Pyrénées (NMP).

La démarche a vocation à impliquer les acteurs suivants : les services de l'État, les collectivités territoriales (en particuliers les conseils régional et généraux), les gestionnaires et/ou propriétaires d'espaces naturels, les associations de protection de la nature, les scientifiques et les acteurs locaux (ex : fédérations de pêche, de chasse, délégation régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National des Forêts, chambres d'agriculture...).

Un double objectif décliné en deux phases est poursuivi :

- 1. Identifier les lacunes du réseau en termes de préservation du patrimoine naturel à l'échelle régionale**
- 2. Définir les priorités régionales de création d'aires protégées**

Le premier objectif se traduit par l'évaluation de la prise en considération par les aires protégées d'espèces de la liste nationale SCAP.

Le second objectif se traduit par l'identification, à partir des résultats obtenus lors de la première phase, de territoires à enjeux pouvant justifier une mise sous protection forte.

Le présent document rappelle brièvement les résultats des évaluations régionales des espèces/habitats de la liste national SCAP puis expose la méthodologie utilisé pour identifier les territoires à enjeux. Les résultats issus de cette méthodologie sont ensuite présentés et discutés.

2 LA DÉMARCHE « LISTE SCAP » NATIONALE

La démarche SCAP impose un cadre méthodologique dont le rôle est de garantir son homogénéité à l'échelle nationale. Elle se base sur la définition d'une liste d'espèces pour lesquelles la France a une responsabilité patrimoniale forte en termes de protection et pour lesquelles un outil spatial de protection est pertinent. La connaissance naturaliste de ces espèces et du territoire doit conduire à une identification précise des menaces éventuelles et la détermination des enjeux de préservation associés.

Les détails concernant l'élaboration de cette liste d'espèces nationale sont disponibles sur le site internet mise en œuvre dans le cadre du programme SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : *lecteur* – mot de passe : *scapty*)

Elle a été réalisée avec l'appui scientifique du Muséum d'Histoires Naturelles de Paris. Elle résulte du croisement entre différentes listes existantes :

- listes des Directives Habitats et Oiseaux,
- listes rouges nationales et mondiales,
- listes des habitats et espèces déterminants ZNIEFF,
- liste des espèces endémiques,
- liste des espèces bénéficiant ou ayant bénéficié d'un plan national d'action.

Environ 12000 taxons terrestres métropolitains sont présents dans au moins une de ces cinq listes. Une méthodologie visant à sélectionner les espèces éligibles à l'évaluation globale du réseau des aires protégées aboutit à une liste de 535 espèces (174 espèces floristiques, 195 espèces d'invertébrés et 166 espèces de vertébrés) jugées pertinentes à l'échelle nationale pour remplir les objectifs de la démarche SCAP.

Pour chacune des espèces/habitats éligible à la liste nationale SCAP, la première étape de la démarche a consisté à évaluer le niveau de priorité qu'ils représentent pour la constitution de nouvelles aires protégées. A l'échelle nationale, cette évaluation s'est basée sur la proportion des départements mentionnant au moins une fois l'espèce ou l'habitat dans une aire protégée. Trois classes d'intervalles ont été choisies pour hiérarchiser les espèces :

- 1- **ratio < 20%** : aucun ou très peu de départements mentionnent « présent » au moins une fois une espèce ou un habitat dans une aire protégée. La couverture d'espaces protégés est alors jugée insuffisante.
- 2- **ratio compris entre 20 et 60%** : la couverture du réseau d'aires protégées, bien que non négligeable, pourrait être renforcée localement.
- 3- **ratio supérieur à 60%** : le réseau d'aires protégées semble globalement satisfaisant.

Les résultats de l'analyse qualitative de la connaissance au sein des aires protégées ont ensuite été valorisés pour évaluer le bon (+) ou le mauvais (-) état de connaissance des espèces et habitats.

Ainsi cinq niveaux principaux de priorité ont été retenus :

Priorité 1+ : Espèce dont la classification est fondée sur un bon état des connaissances de l'espèce reposant sur une expertise mettant en avant les insuffisances du réseau national actuel et pour laquelle la création d'outils de protection répondant à l'objectif des 2% (cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques et arrêtés préfectoraux de protection de biotope) est nécessaire.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

Trois niveaux supplémentaires sont utilisés pour caractériser les espèces non expertisées ou ne répondant pas à l'enjeu SCAP :

Niveau 6 : Répartition insuffisamment connue pour être expertisée

Niveau 7 : Espèce non expertisée

Niveau 8 : Espèce ne répondant pas à l'enjeu SCAP

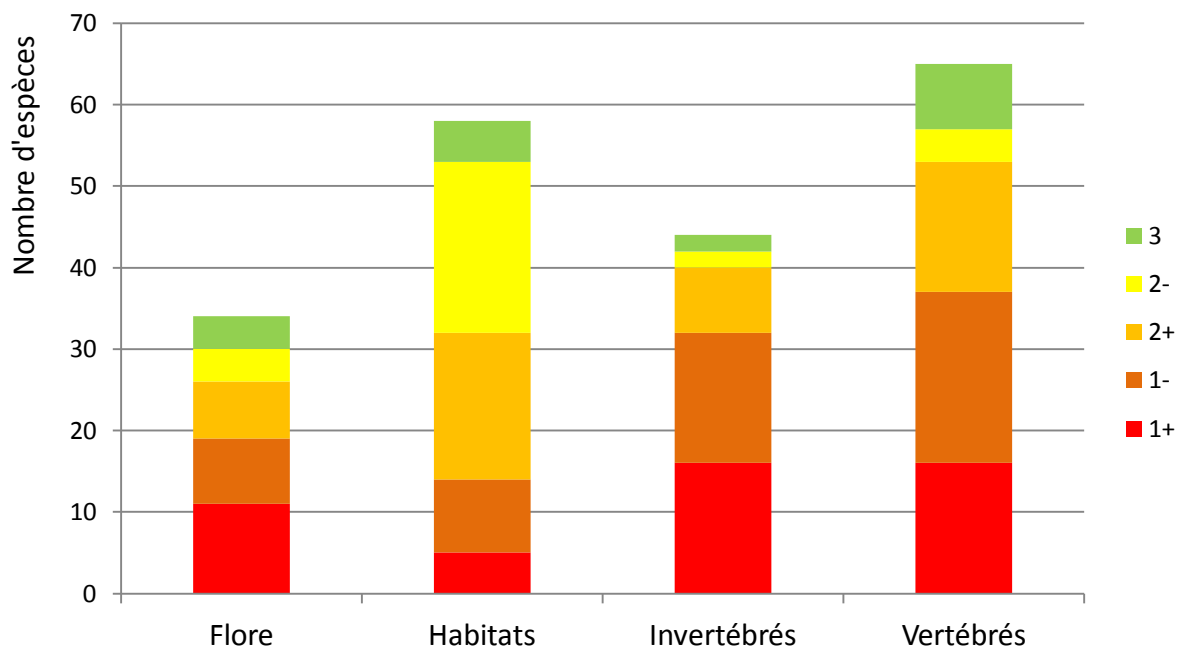
3 LA DEMARCHE « LISTE SCAP » EN REGION

La démarche SCAP se décline en région à travers l'élaboration de « l'Annexe régionale » qui consiste, en premier lieu, à évaluer le niveau de priorité à l'échelle régionale associé à chacune des espèces de la liste nationale (cf. tableau I)

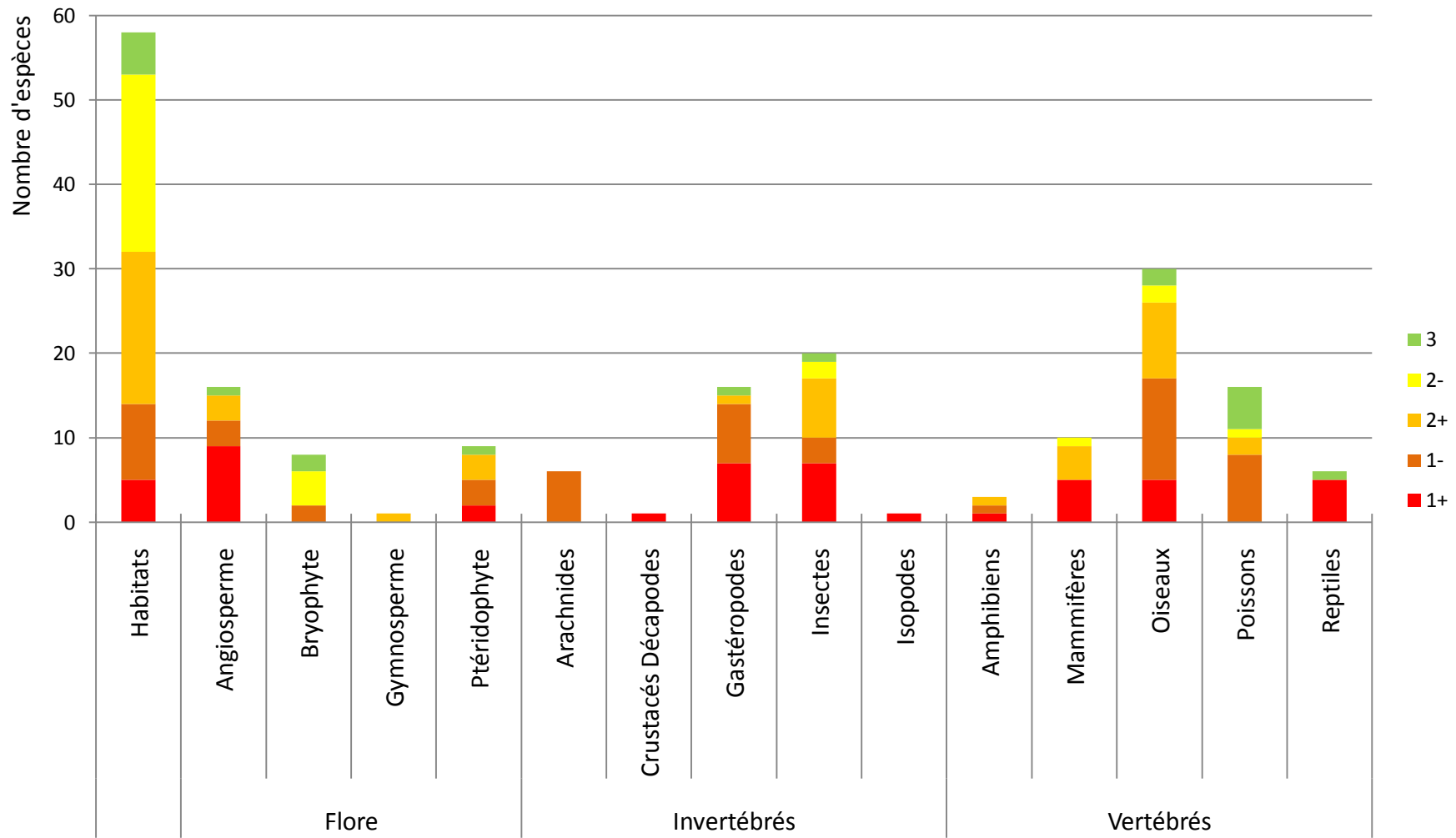
Tableau I : Typologie synthétique des priorités retenues

Etat du réseau	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcellaire	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

Le travail mené en Midi-Pyrénées sur ces évaluations a été validé lors du CSRPN du 16 septembre 2011. 269 habitats et espèces ont été examinés. 201 d'entre eux se sont vus attribuer une priorité entre 1 et 3 (cf. graphique 1 et 2)



Graphique 1 : Nombre d'espèces par niveau de priorité régional SCAP.



Graphique 2 : Détail du nombre d'espèces/habitats par niveau de priorité régional SCAP.

4 IDENTIFICATION DE TERRITOIRES A ENJEUX SCAP

4.1 PRESENTATION GENERALE ET CONTEXTE EN MIDI-PYRENEES

L'objectif méthodologique de la SCAP est d'aboutir à l'identification de Projets Potentiellement Eligibles (PPE) répondant à des enjeux de préservation nationaux. Ces projets sont à définir et à hiérarchiser selon la présence d'espèces et d'habitats de la liste nationale SCAP et leur niveau de priorité (note régionale de 1 à 3).

L'identification de plusieurs lacunes concernant cette liste nous a conduit à proposer une liste complémentaire d'espèces afin d'améliorer notre capacité à identifier les futurs PPE.

La transmission de ces PPE au ministère par le Préfet de Région doit être effective au 31 décembre 2011. Par courrier en date du 8 novembre 2011 le ministère a souhaité préciser les attendus au 31 décembre 2011 en distinguant clairement deux types de territoires :

➤ **Les PPE**

Les PPE sont des territoires susceptibles d'être protégés dès 2012, la concertation locale ayant déjà été menée, voire un consensus trouvé, autour d'un éventuel projet d'aire protégée. Quatre PPE sont actuellement envisagés pour une remontée fin 2011 par les services de la DREAL Midi-Pyrénées :

- Le projet de Réserve Naturelle Nationale des sites géologiques du Lot
- Le projet de Réserve Naturelle Nationale souterraine de l'Ariège
- Le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Ramonville-Auzeville
- Le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Quint Fonsegrives - Saint Orens

Ont également vocation à intégrer cette liste de PPE :

- Le projet de Réserve Naturelle Régionale du Pibeste,
- Le projet de Réserve Naturelle Régionale de Montségur,
- Le projet de Réserve Naturelle Régionale de Cambounet sur Sor
- Le projet de Réserve Naturelle Régionale la grotte du Castellàs
- Les projets de Réserves Biologiques (ex : Réserve Biologique Intégrale de Saint Clément en Forêt de Grésigne)

➤ **Les territoires à enjeux**

Au sens du ministère « Ce sont des territoires qui présentent un intérêt au titre de la SCAP, pour lesquels le diagnostic patrimonial n'est pas abouti ou pour lesquels la concertation locale doit se poursuivre ».

Dans le cadre de l'approche développée en Midi-Pyrénées, nous nous sommes pour le moment limités à mettre en avant des territoires à enjeux au sens de la SCAP. Ces territoires à enjeux serviront de base de travail pour une démarche participative de propositions de PPE ultérieurement et à partir de 2012.

4.2 DEROULEMENT DE LA DEMARCHE EN MIDI PYRENEES

4.2.1 *CADRE METHODOLOGIQUE POUR DEFINIR DES PRIORITES REGIONALES DE CREATION D'AIRES PROTEGEES*

Le principe mis en avant par le projet « SCAP » est de définir les priorités régionales de création d'aires protégées selon la présence d'espèces et d'habitats et d'enjeux géodiversité. A partir de l'annexe régionale validée au CSRPN précédent, il s'agit de faire ressortir des territoires à enjeux qui contribuent à l'atteinte de l'objectif 2% du territoire terrestre national métropolitain sous protection forte.

Deux types d'actions majeures sont mises en avant selon le document « SCAP: Déclinaison régionale et démarche participative »:

- « Identifier et hiérarchiser les projets en cours qui répondent aux priorités de la SCAP »
- « Être force de propositions pour envisager de nouveaux projets d'aires protégées »

Les travaux relatifs au patrimoine géologique ne sont pas traités ici. Ils font en effet l'objet d'un traitement en parallèle, par les experts de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG). Le croisement des enjeux biodiversité/géodiversité reste à approfondir, de même que la cohérence nécessaire avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

De même et en raison du faible nombre de projets existants, nous estimons que la hiérarchisation des PPE n'a pas lieu d'être.

Le principe méthodologique fourni par le MNHN dans le cadre de la SCAP suggère de classer les futurs projets d'aires protégées selon la présence des espèces par niveaux de priorité :

« Les projets pourront ainsi être, tout d'abord, classés par ordre décroissant du nombre d'espèces classées en 1+. Si deux projets ont un nombre identique d'espèces classées en 1+, un deuxième critère de classement est utilisé, à savoir l'ordre décroissant du nombre d'habitats classés en 1-, puis éventuellement (en cas de nouvelle égalité) un troisième critère, l'ordre décroissant du nombre d'espèces classées en 1-, et ainsi de suite en utilisant l'ordre suivant : espèces classées en 2+, habitats classés en 2-, et enfin espèce classée en 2-. etc ... »

Néanmoins, ce principe de hiérarchisation n'est pas en adéquation avec les recommandations reçues du Museum National d'Histoire Naturelle lors du CSRPN du 16 septembre 2011 faisant suite aux interrogations et aux inquiétudes de ses membres. Il était alors rappelé que les niveaux de priorités n'indiqueraient pas une valeur plus ou moins importante des espèces pour la constitution d'aires protégées.

La méthode de hiérarchisation proposée par le MNHN amène à deux interrogations majeures :

1. Pourquoi les espèces évaluées « + » ont-elle une valeur plus importante que les espèces évaluées en « - » ? En d'autres termes, le niveau de connaissance relatif à la distribution d'une espèce influe-t-il sur sa capacité à discriminer un secteur à enjeux nécessitant une mise en protection ?
2. Pourquoi les habitats auraient-ils une importance moindre que les espèces ? Au contraire ils permettent de combler les lacunes inhérentes à la liste d'espèces régionale.

Nous nous sommes affranchit dans nos traitements du niveau de connaissance, considérant qu'une espèce ou un habitat noté « 1 - » (le « - » traduisant une mauvaise connaissance de la répartition de l'espèce/habitat) ne représente pas un indicateur de moins bonne qualité qu'une espèce ou un habitat noté « 1+ » pour caractériser l'enjeu des milieux où elle est recensée. Les habitats et les espèces sont considérés de même importance.

4.2.2 METHODE IDENTIFICATION DES TERRITOIRES A ENJEUX

L'identification des territoires à enjeux pour la région Midi-Pyrénées se décompose en deux parties complémentaires :

- Identification des territoires à enjeux en prenant uniquement en considération le **nombre d'espèces et d'habitats SCAP** et leur niveau de priorité de l'Annexe régionale **révisée**.
- Identification des territoires à enjeux en prenant en considération **la valeur patrimoniale** à la fois des espèces et habitats SCAP de l'Annexe régionale et des espèces et habitats complémentaires proposés.

Etant donné que nous ne sommes pas au stade de la concertation locale sur chacun des territoires, l'échelle de résolution de nos analyses est volontairement imprécise sur le volet biodiversité. Les résultats sont fournis par **maille de 5 km** de côté¹. Cette résolution permet, qui plus est, de prendre en compte sans trop de biais les nombreuses données faune pour lesquelles il n'a pas été possible d'obtenir la localisation exacte. Ceci en raison du souhait des propriétaires des données de ne pas communiquer de localisation précise dans un souci de confidentialité des données. A ce stade d'avancement, le résultat produit vise donc à identifier des ensembles de mailles regroupant le plus d'espèces et habitats à enjeux pour la région.

¹ Grille de 5x5 km en Lambert 93 téléchargeable sur le site de l'INPN : <http://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique>

4.2.2.1 SOURCE DES DONNEES UTILISEES

Les données recueillies dans le cadre du projet SCAP sont issues :

- de la base de données du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,
- de la base de données du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, contenant notamment les données de :
 - Atlas des Lépidoptères de Midi-Pyrénées en cours de réalisation
 - Atlas des Chiroptères de Midi-Pyrénées en cours de réalisation
- de la base de données BAZNAT de Nature Midi-Pyrénées, contenant notamment les données de:
 - Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées
 - Atlas des Reptiles et des Amphibiens de Midi-Pyrénées
 - Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées
- des données issues du programme de modernisation des ZNIEFF,
- des données issues des DOCOB Natura 2000,
- des données fournies spécifiquement pour la SCAP par les partenaires suivants :
 - ONEMA (résultats de pêche),
 - Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
 - Association des Naturalistes de l'Ariège,
 - LPO Tarn,
 - LPO Aveyron,
 - S. Bonifait,
 - H. Brustel,
 - W. Ratel,
 - M. Tessier,
 - D. Vilatte,
 - L. Valladares.

- des données de la publication de Bertrand, A. Mollusques Terrestres et Aquatiques Endémiques des Pyrénées Françaises. Laboratoire souterrain de Moulis, CNRS.

Le détail de toutes les sources quelle que soit l'origine des données se trouve en annexe.

Le jeu de données utilisées représente plus de 50 000 données géolocalisées de faune, 3000 de flore et 51 500 d'habitats.

4.2.2.2 IDENTIFICATION DES TERRITOIRES A ENJEUX PAR LES SEULES ESPECES/HABITATS SCAP

L'objectif est de mettre en évidence sur la base des résultats d'évaluation des niveaux de priorité des espèces et habitats SCAP, les territoires régionaux représentant les plus forts enjeux SCAP.

Il s'agit de synthétiser par maille le nombre d'espèces ou d'habitats de l'annexe régionale SCAP en fonction de leurs priorités.

2 types de représentation sont réalisés :

- une carte du nombre d'espèces et habitats SCAP par priorité (1, 2 et 3)
- une carte synthétisant les 3 niveaux de priorité. Elle résulte du calcul de la note globale nommée « δ », laquelle est basée sur la pondération du nombre d'espèces SCAP de chaque priorité et calculée pour chaque maille :

$$\delta = (9 \times Nb_{priorité\ 1}) + (3 \times Nb_{priorité\ 2}) + (1 \times Nb_{priorité\ 3})$$

Les valeurs de pondération ont été choisies de manière arbitraire mais en cohérence avec le degré de priorité. Ceci en cohérence également avec la méthodologie suivie dans d'autres régions, comme la région Centre, permettant une synthèse nationale plus homogène.

4.2.2.3 IDENTIFICATION DES TERRITOIRES A ENJEUX GRACE AUX ESPECES/HABITATS SCAP ET AUX ESPECES/HABITATS DE LA LISTE COMPLEMENTAIRE

Les lacunes de la liste nationale SCAP identifiées lors de la première phase de ce travail ont conduit à proposer des listes complémentaires pour la faune, la flore vasculaire et les habitats. L'intérêt de produire de telles listes réside dans l'amélioration de notre capacité à identifier des territoires cohérents avec un maximum d'enjeux recensés sur la région.

L'identification des territoires se base ici sur une note globale calculée par maille de 5 km de côté. Cette note, nommée « F » utilise les **cotations attribuées aux espèces/habitats lors de la hiérarchisation** ayant abouti à la sélection des listes complémentaires. Ces cotations (nommées Z par la suite) s'appuient sur des critères d'évaluation utilisés notamment dans le cadre du programme de modernisation des Znieff pour la faune, la flore et les habitats. Ces critères sont la rareté, la responsabilité et la vulnérabilité de l'espèce ou de l'habitat. Les calculs étant différents pour la faune et la flore (cf. documents méthodologiques concernant les listes complémentaires), une homogénéisation des notes Z sur une même échelle de 1 à 100 est nécessaire. La synthèse des notes Z par maille se calcule donc ainsi :

$$F = \sum Z_{Faune} \times 100 / \max Z_{Faune} + \sum Z_{Flore} \times 100 / \max Z_{Flore} + \sum Z_{Habitat} \times 100 / \max Z_{Habitat}$$

max Z étant la note maximale attribuée à une espèce/habitat dans notre hiérarchisation (15 pour la flore et les habitats, 2500 pour la faune)

Cette note F s'affranchit donc totalement du niveau de priorité attribué aux espèces et habitats de l'annexe régionale et résume le cumul d'enjeux présents dans chaque maille.

4.3 PREALABLES A L'ANALYSE DES RESULTATS

4.3.1 *PRECISION DES DONNEES*

Les données flore et habitats sont toutes géoréférencées, ce qui n'est pas le cas des données faune. Dans la suite de nos travaux, nous avons donc distingué les données faune précises (point, zone définie) des données faune dites imprécises. Ces dernières correspondent aux données transmises par mailles d'une résolution supérieure à 5 km par 5 km. Cela concerne principalement le maillage UTM 10*10 Km utilisé dans le cadre des atlas régionaux (ex : Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées)

Ces données apportent peu d'informations supplémentaires pour faire émerger des zones à enjeux particulières. D'une part, nombreuses des données localisées ayant servi à la construction de ces atlas avaient été rassemblées dans le cadre du programme Znieff. D'autres parts, la surface qu'elles couvrent homogénéise les enjeux sur le territoire. Elles se sont donc avérées peu utiles en tant qu'outil pour identifier les territoires à enjeux les plus importants. Seules les données faune précises sont donc utilisées dans la suite de nos travaux.

4.3.2 *EXHAUSTIVITE DES INFORMATIONS*

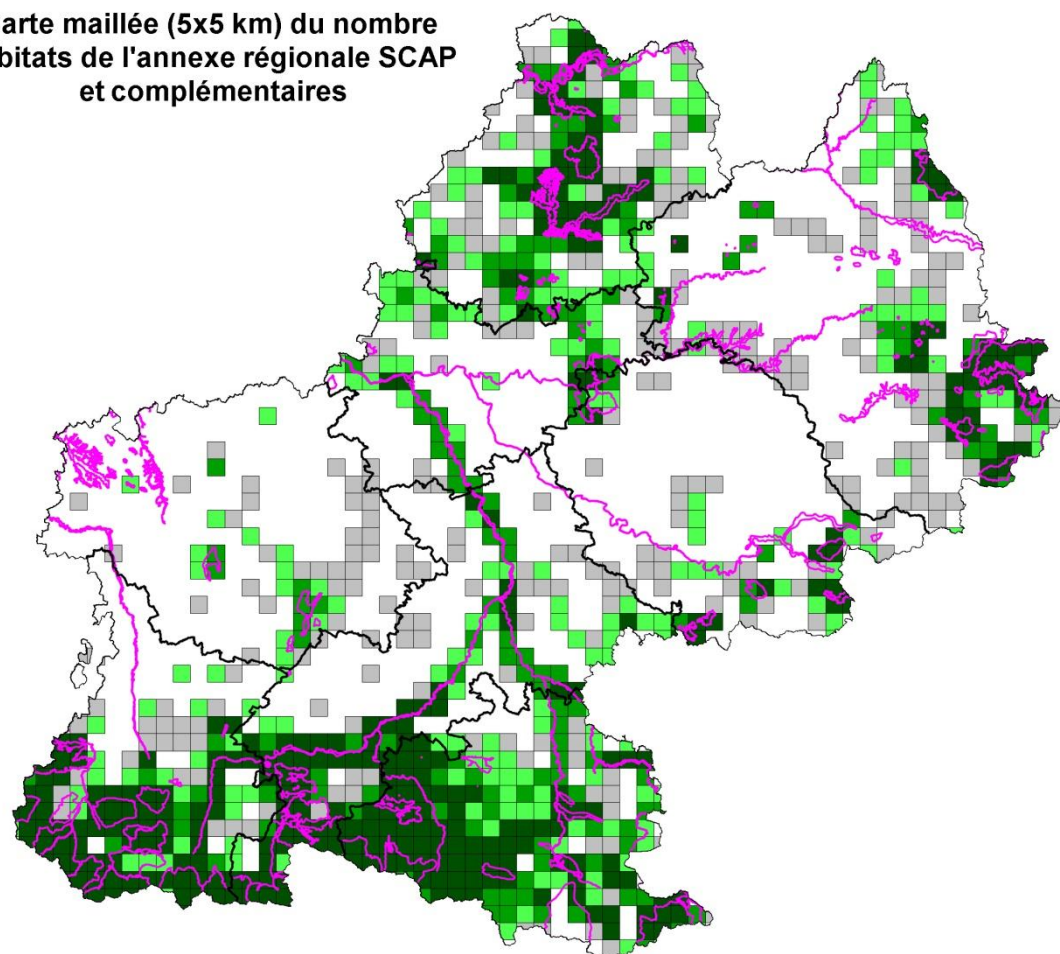
Les cartes qui vont être présentées dans la suite de ce document doivent être considérées avec prudence, en lien avec la non exhaustivité de la connaissance de la faune, de la flore et des habitats dans la région Midi-Pyrénées.

Ainsi, sur toutes les cartes maillées suivantes, l'absence d'information au sein d'une maille signifie que nous n'avons pas eu connaissance d'informations concernant la présence d'espèces ou d'habitat de la liste SCAP ou de la liste complémentaire dans cette maille. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas un enjeu potentiel.

Pour prendre un exemple, la carte de répartition des habitats est très lacunaire du fait de l'origine des données (cf. carte ci-dessous). En effet, de nombreux habitats sont remontés via le programme de modernisation des Znieff sur les départements du Lot et de l'Ariège (notamment sur les PNR) ou bien dans les sites Natura 2000. Ces enjeux ressortent donc principalement sur ce type de zone alors que des enjeux similaires existent ailleurs sur la région mais dont les données ne sont pas disponibles.





SCAP en Midi-Pyrénées Volet Biodiversité

Carte maillée (5x5 km) du nombre
habitats de l'annexe régionale SCAP
et complémentaires



 Sites Natura 2000

**Nb d'habitats par maille
(nb de mailles concernées) :**

-  6 à 20 (321)
-  4 à 6 (157)
-  2 à 4 (224)
-  1 à 2 (289)

0 33,24
kilomètres

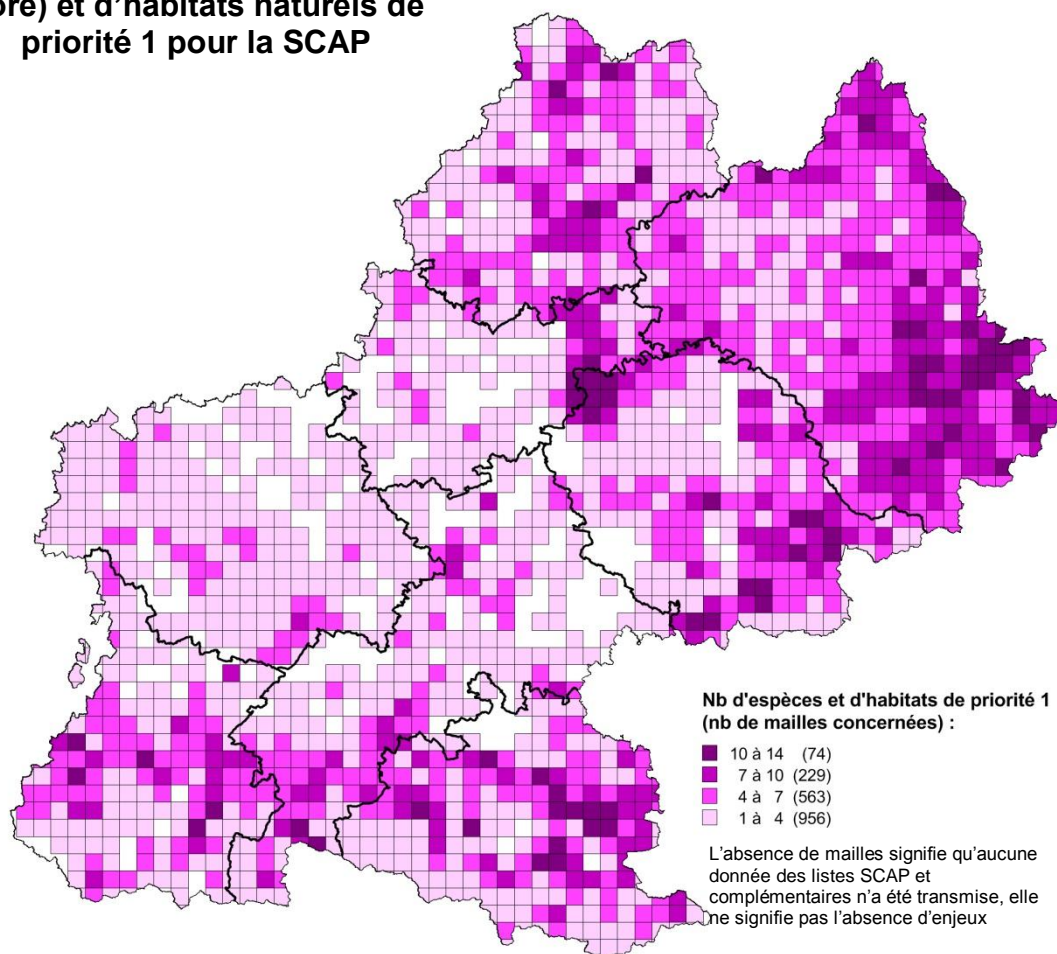
Les cartes résultantes de notre méthodologie traduisent donc un état de connaissance actuel à un instant t.

5 RESULTATS

5.1 DISTRIBUTION DES ESPECES/HABITATS DE LA LISTE NATIONALE SCAP

5.1.1 *CARTES MAILLEES DES ESPECES / HABITATS DE PRIORITE 1*

**Représentation maillée (5x5 km)
du nombre d'espèces (faune et
flore) et d'habitats naturels de
priorité 1 pour la SCAP**



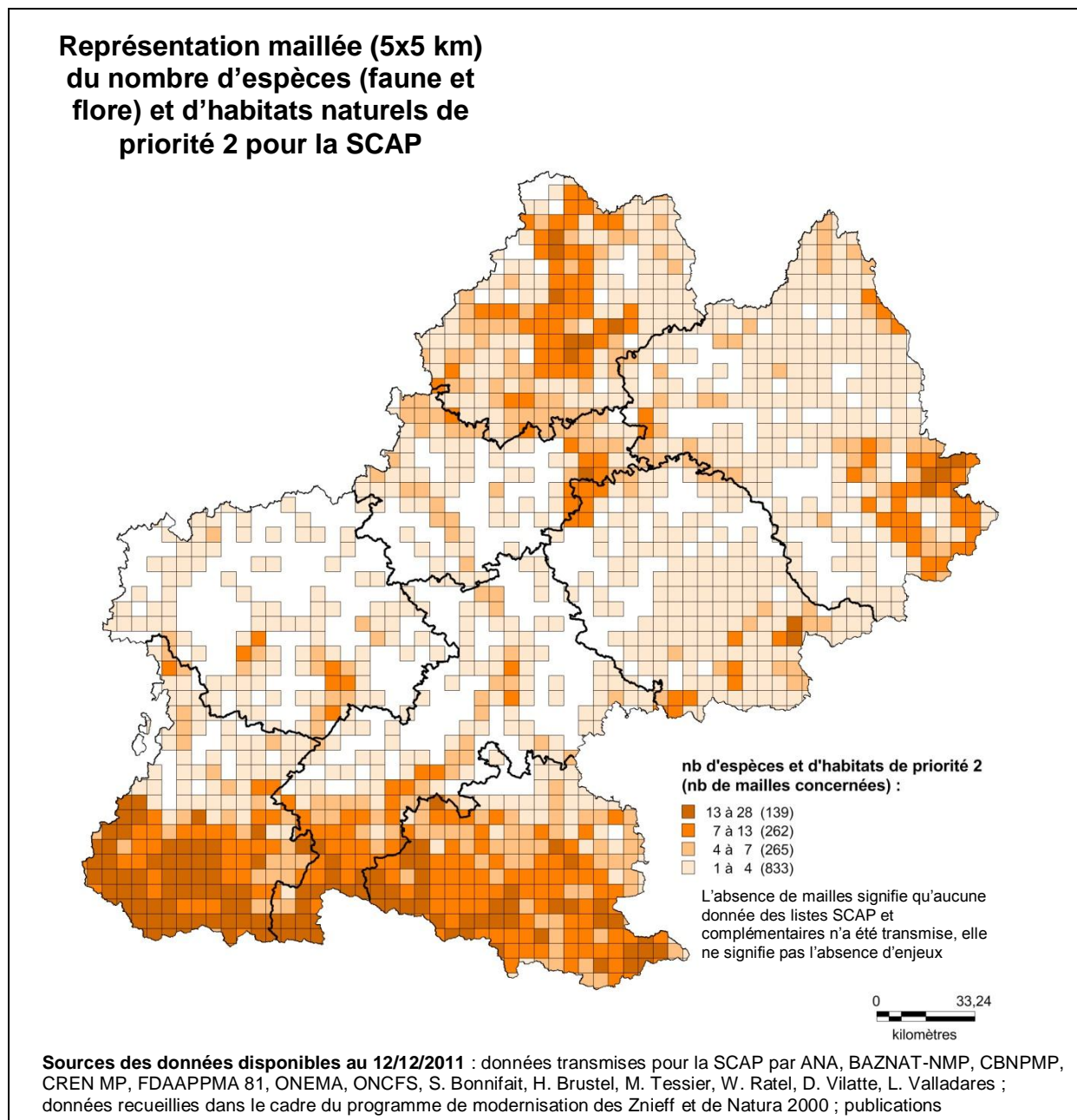
Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

Les espèces/habitats de priorité 1 sont les espèces pour lesquelles le réseau d'aires protégées est considéré insuffisant. Une espèce de priorité 1 n'est donc pas obligatoirement une espèce rare. C'est une espèce dont les populations sont peu voire non prises en compte par le réseau d'aires protégées.

Les espèces de priorité 1 se concentrent principalement sur le piémont pyrénéen et dans le secteur du Massif central. Quelques secteurs de plaines ressortent également.

Le massif Pyrénéen, qui représente des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité régionale et nationale héberge en revanche peu d'espèces de priorité 1. Cela s'explique par le réseau d'aires protégées déjà conséquent sur le massif, principalement concentré dans sa partie occidentale avec la zone centrale du Parc National des Pyrénées.

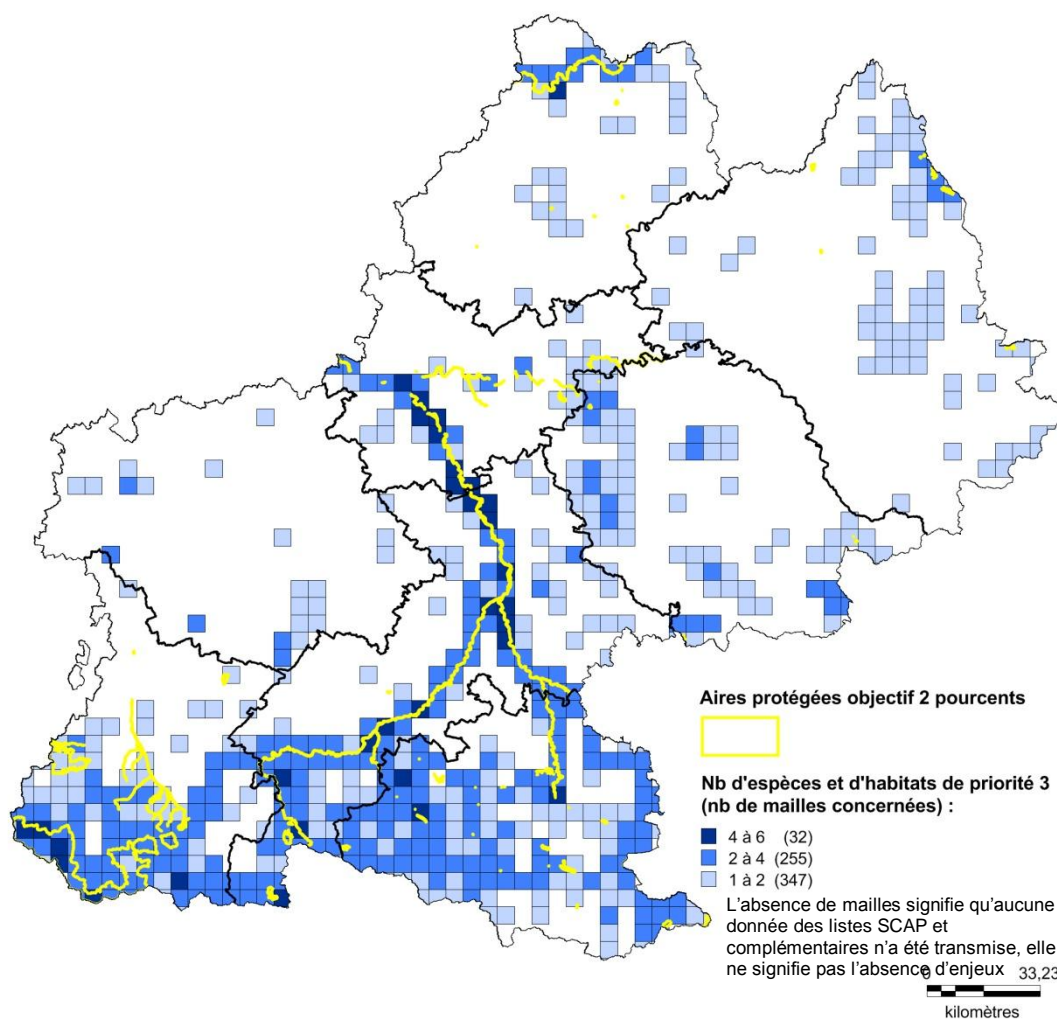
5.1.2 CARTE MAILLEE DES ESPECES/HABITATS DE PRIORITE 2



Les espèces de priorité 2 sont des espèces dont les populations sont déjà intégrées au réseau d'aires protégées, mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés. Les espèces de priorité 2 se situent ainsi principalement aux alentours de la zone centrale du Parc National des Pyrénées et dans les secteurs d'altitude du massif. On retrouve également certaines de ces espèces dans certains secteurs du Massif central.

5.1.3 CARTE MAILLEE DES ESPECES/HABITATS DE PRIORITE 3

Représentation maillée (5x5 km) du nombre d'espèces (faune et flore) et d'habitats naturels de priorité 3 pour la SCAP

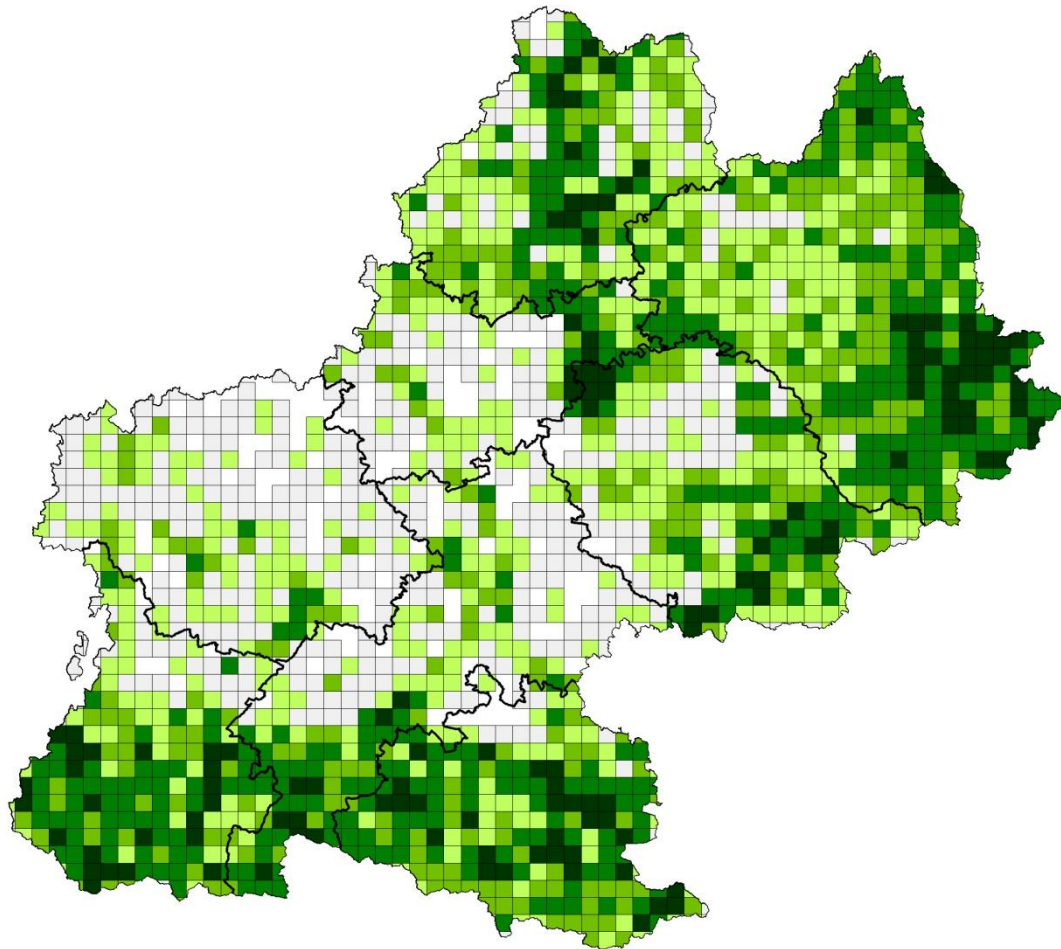


Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

Les espèces de priorité 3 sont les espèces pour lesquelles le réseau d'aires protégées existant est considéré suffisant pour assurer leur conservation. On remarque une forte adéquation entre la distribution de ces espèces et le réseau d'aires protégées régional. On identifie en particulier la Garonne et la Dordogne, toute deux classées en APPB ou encore le plateau de l'Aubrac sur lequel sont présentes plusieurs Réserves Biologiques Domaniales.

5.1.4 CARTE MAILLEE DE SYNTHESE DE TOUTES LES PRIORITES

Représentation maillée (5x5 km) du nombre pondéré d'espèces (faune et flore) et d'habitats naturels en fonction des priorités pour la SCAP



Somme pondérée du nb d'espèces par priorités SCAP
(9 x nb esp P1) + (3 x nb esp P2) + nb esp P3

- 100 à 191
- 60 à 100
- 40 à 60
- 20 à 40
- 1 à 20

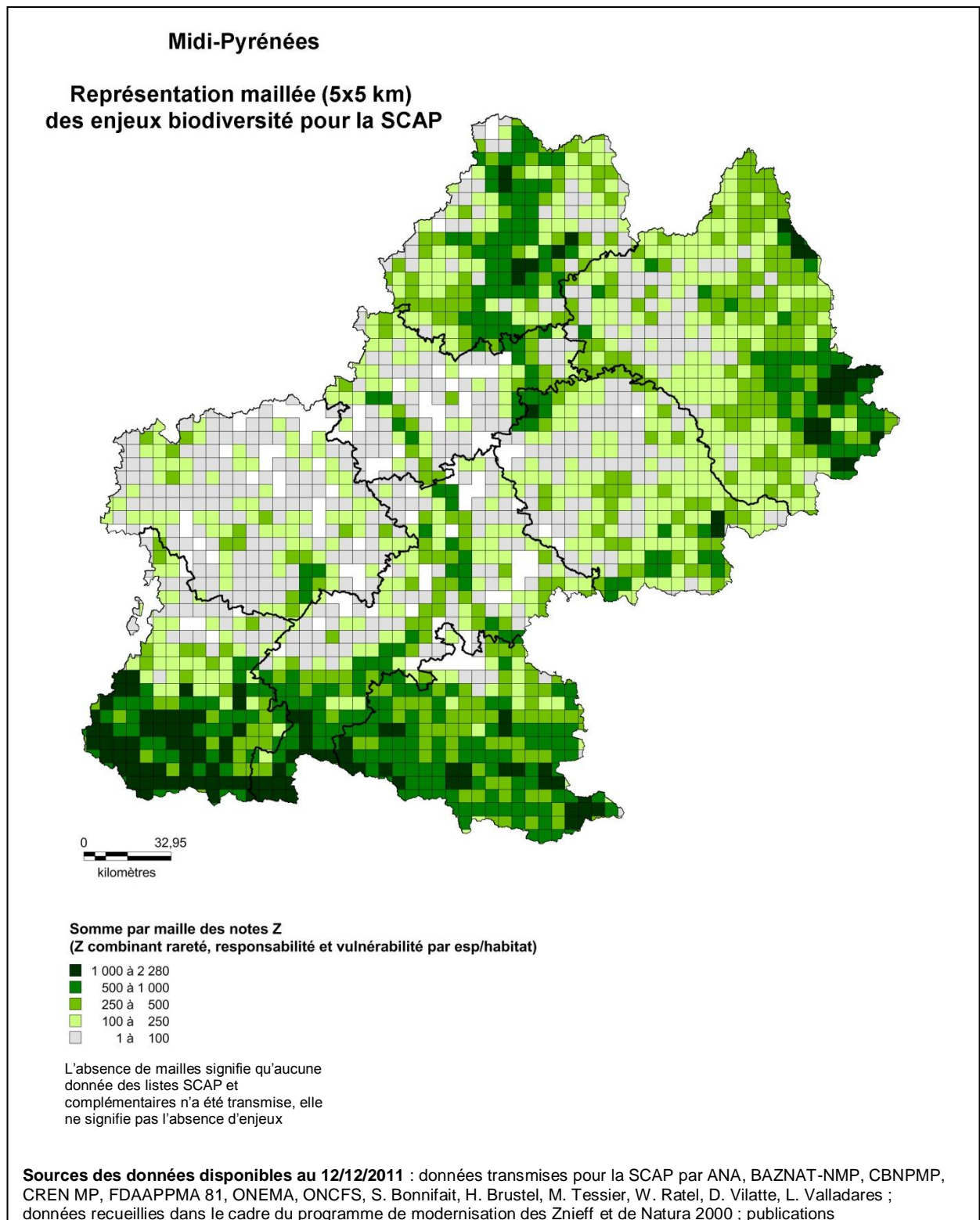
L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

0 33,24
kilomètres

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

Cette carte représente les enjeux proportionnellement à l'importance des priorités SCAP. Tout comme dans les cartes précédentes, et sans être exhaustif, les Pyrénées, les causses aveyronnais, les causses du Quercy, la Garonne, la forêt de Grésigne, les Monts de Lacaune ou encore la Montagne noire ressortent au premier abord.

5.2 ENJEUX ISSUS DES ESPECES/HABITATS SCAP ET DES ESPECES/HABITATS DE LA LISTE COMPLEMENTAIRE



La carte ci-dessus synthétise les analyses menées à partir des notes Z (combinant rareté, responsabilité et menaces) de chaque espèce/habitat afin d'identifier les territoires à enjeux selon la méthodologie présentée précédemment. Elle fait donc totalement abstraction des priorités SCAP attribuées aux espèces et habitat. Elle a vocation à mettre en évidence les secteurs présentant des enjeux régionaux forts qui ne peuvent pas se dissocier de l'échelon

national. Ainsi les mailles ayant une note maximale sont les mailles présentant le plus d'espèces ou d'habitats rares, menacés et importants à conserver pour la région Midi-Pyrénées.

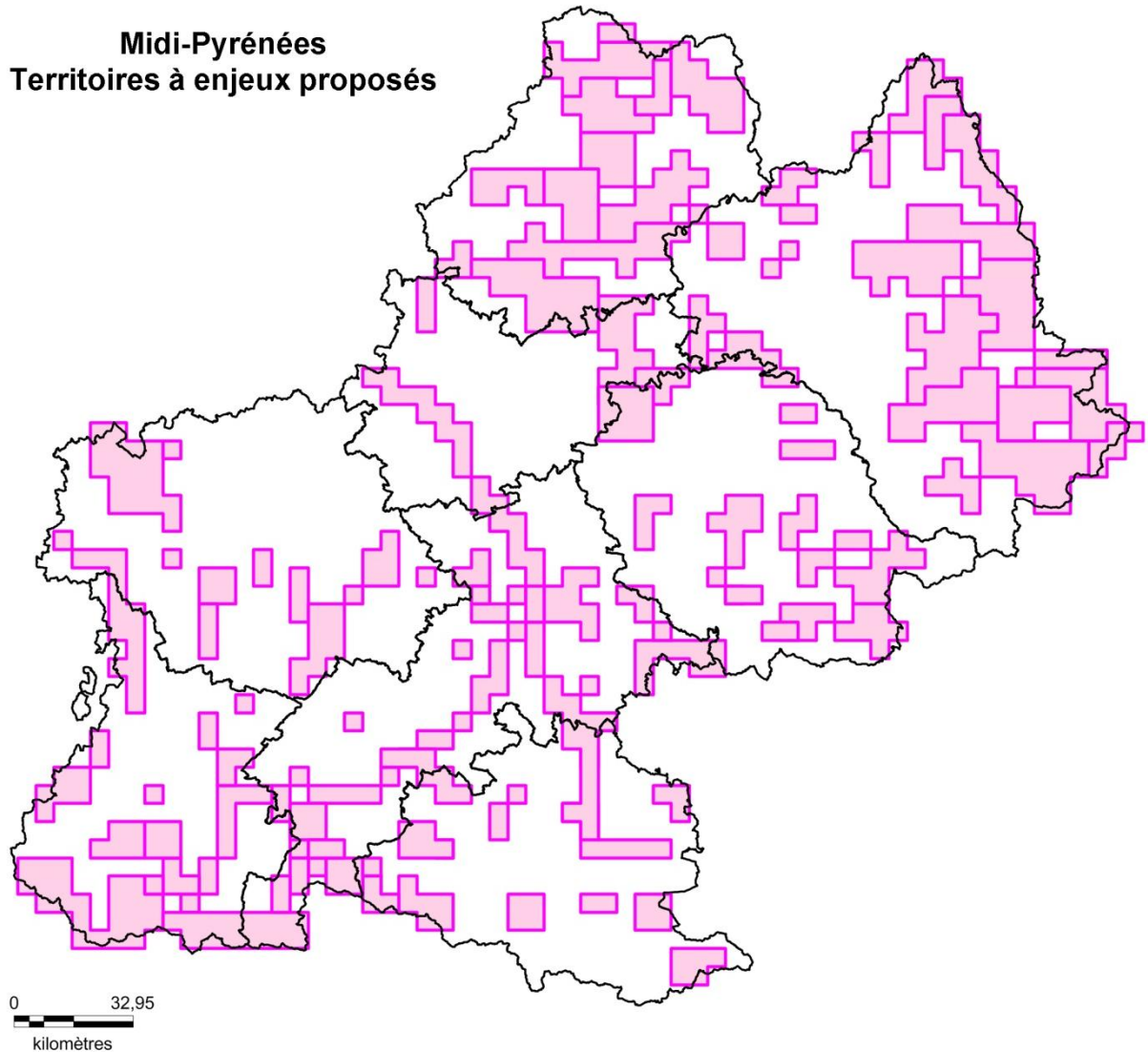
Sans l'effet minorant des priorités SCAP, les zones déjà en aires protégées (Parc national, Garonne...) ressortent au même titre que d'autres zones hors aires protégées. Cette carte permet de plus d'introduire les espèces et habitats de la liste complémentaire sur le même plan que les espèces de la liste SCAP. Cela permet d'avoir une vision objective des enjeux patrimoniaux, néanmoins les territoires à enjeux qui ressortent de cette carte devront ensuite être évalués et hiérarchisés en fonction de la présence d'espèces/habitats de la liste SCAP.

Les espèces et habitats complémentaires sont globalement répartis de façon homogène sur la région. Ainsi le nombre seul d'espèces complémentaires par maille ne semble pas pouvoir faire ressortir de nouvelles zones à enjeux au regard de leur répartition assez similaire à celle des espèces et habitats SCAP. C'est la forte valeur patrimoniale de ces espèces et habitats complémentaires (valeur forte puisque ces derniers ressortent en tête lors de la hiérarchisation des espèces et habitats, cf. documents traitants des listes complémentaires) qui peut faire :

- émerger les territoires à enjeux et c'est ce que les cartes suivantes illustrent,
- ou aider à la priorisation des territoires à enjeux avec les seules données SCAP.

5.3 TERRITOIRES ACTUELLEMENT IDENTIFIES POUR LA REGION MIDI-PYRENEES

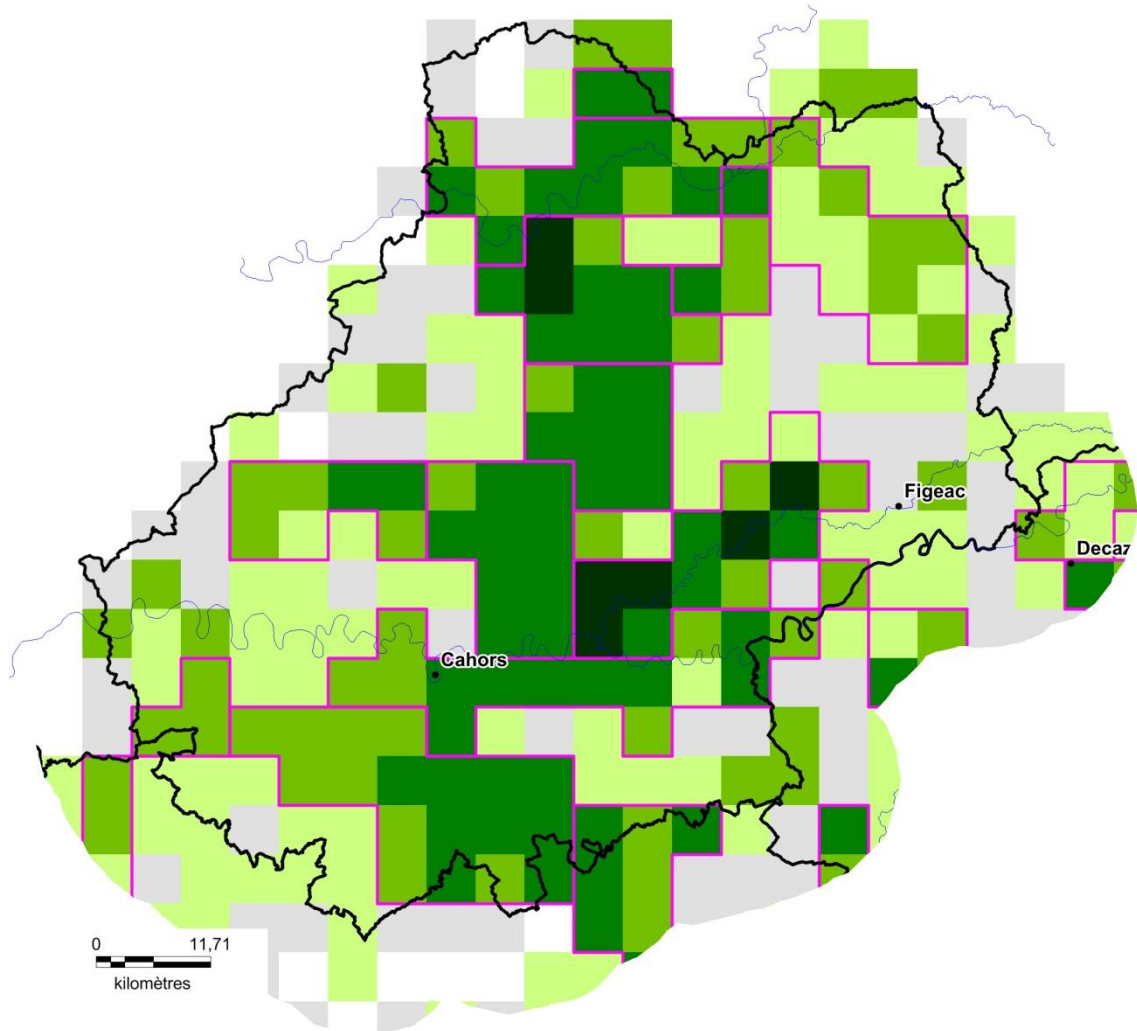
5.3.1 REPRESENTATION REGIONALE



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (*cf.* cartes par départements ci-après). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.2 DEPARTEMENT DU LOT

Lot Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z (Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

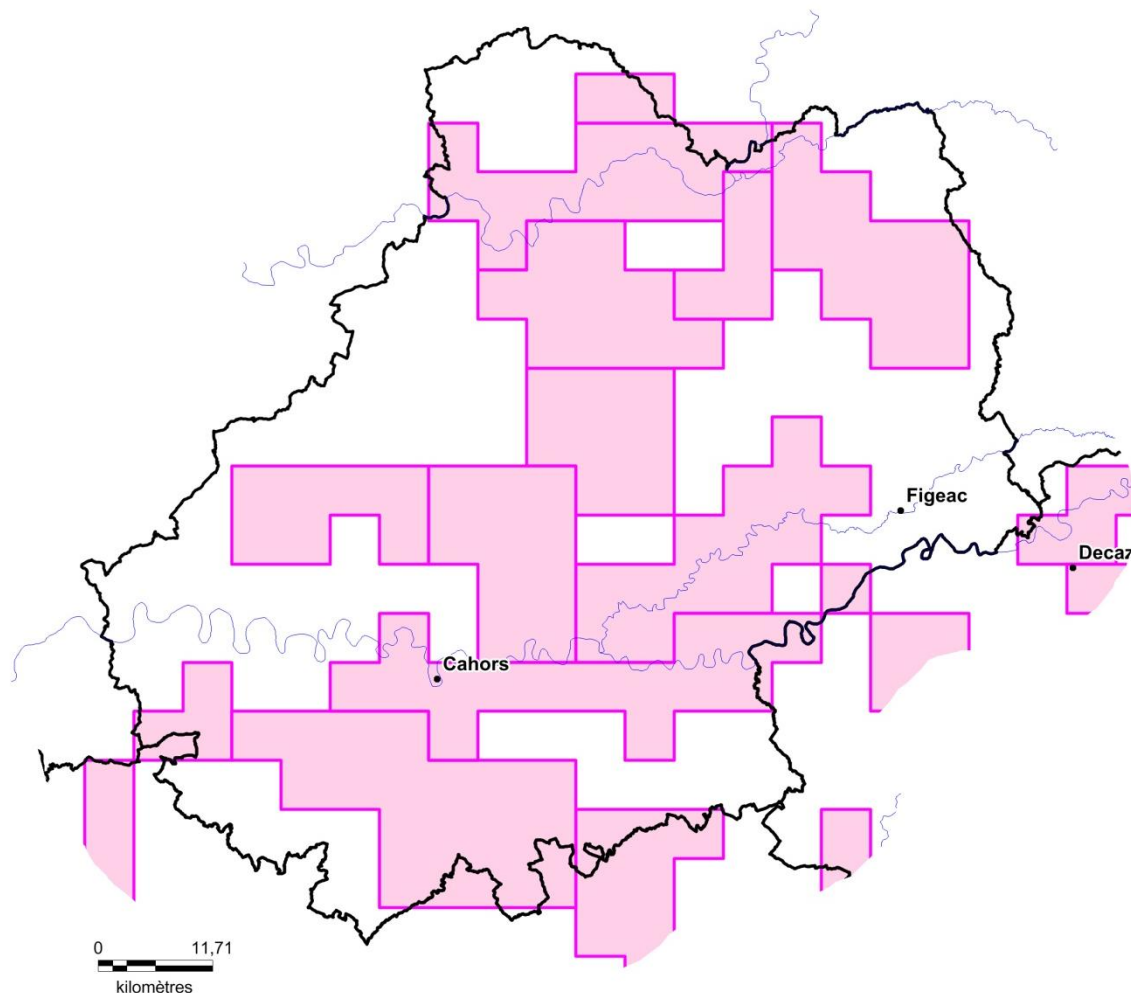
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnfait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

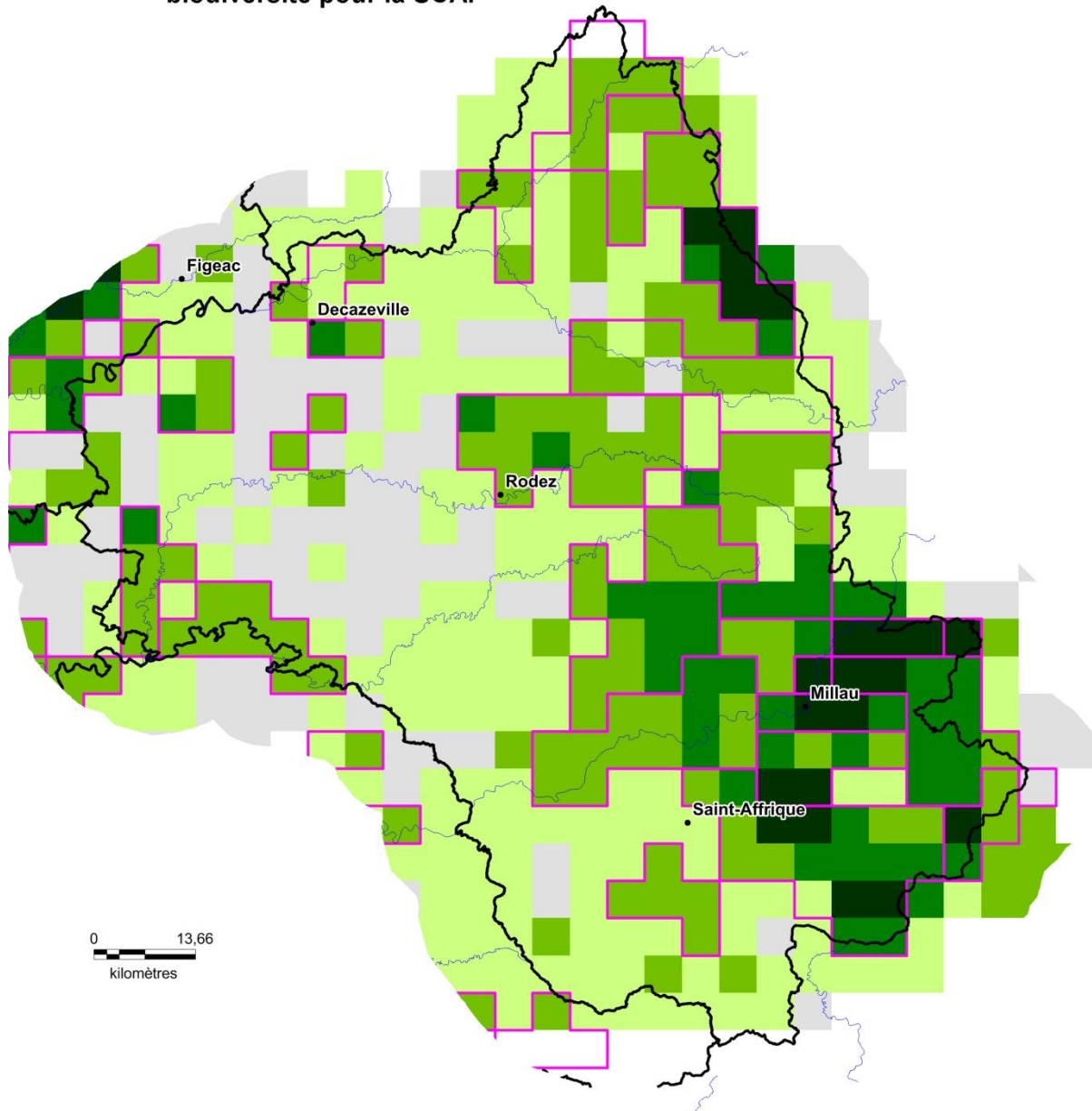
Lot Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.3 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Aveyron Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z (Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

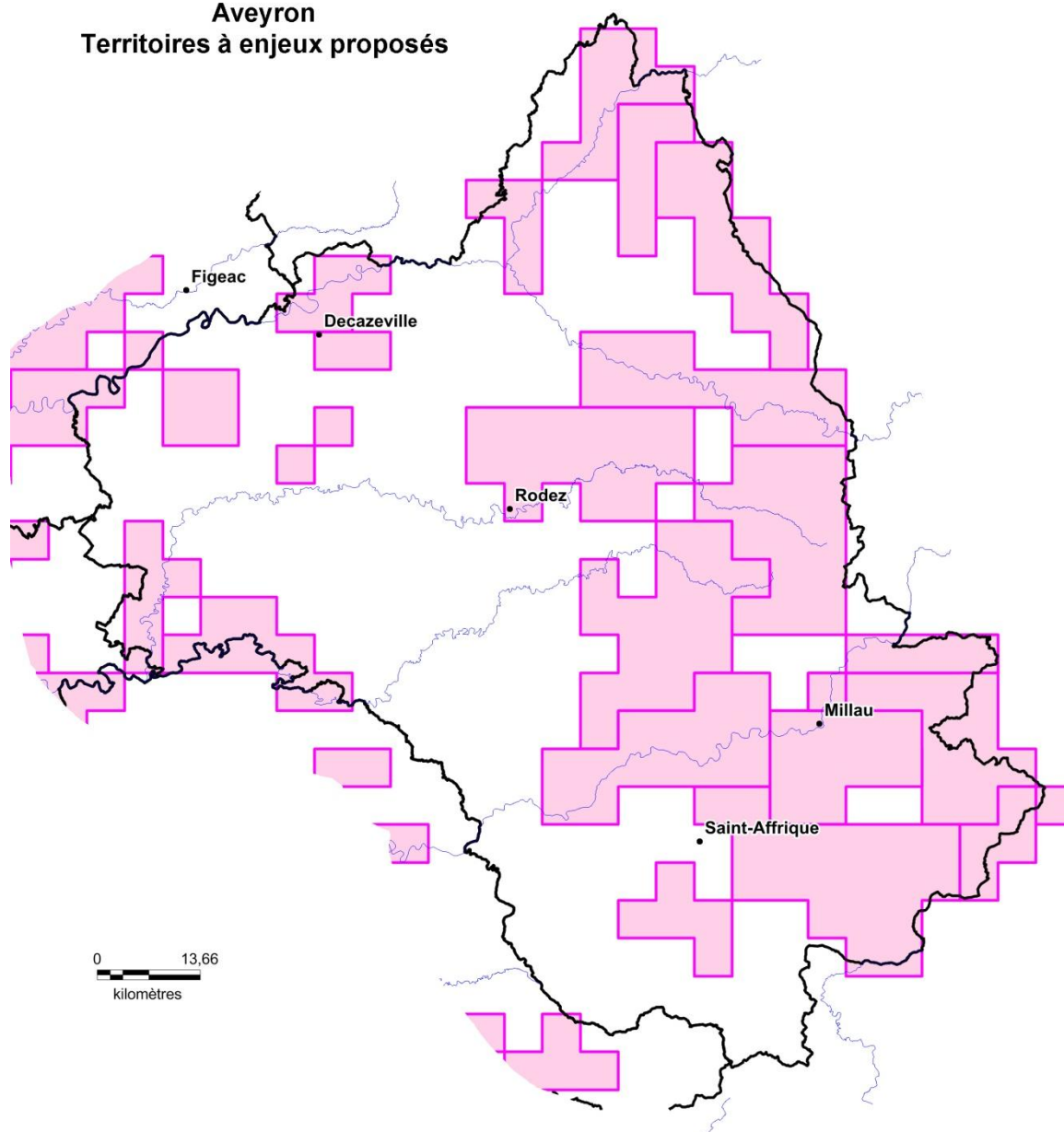
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

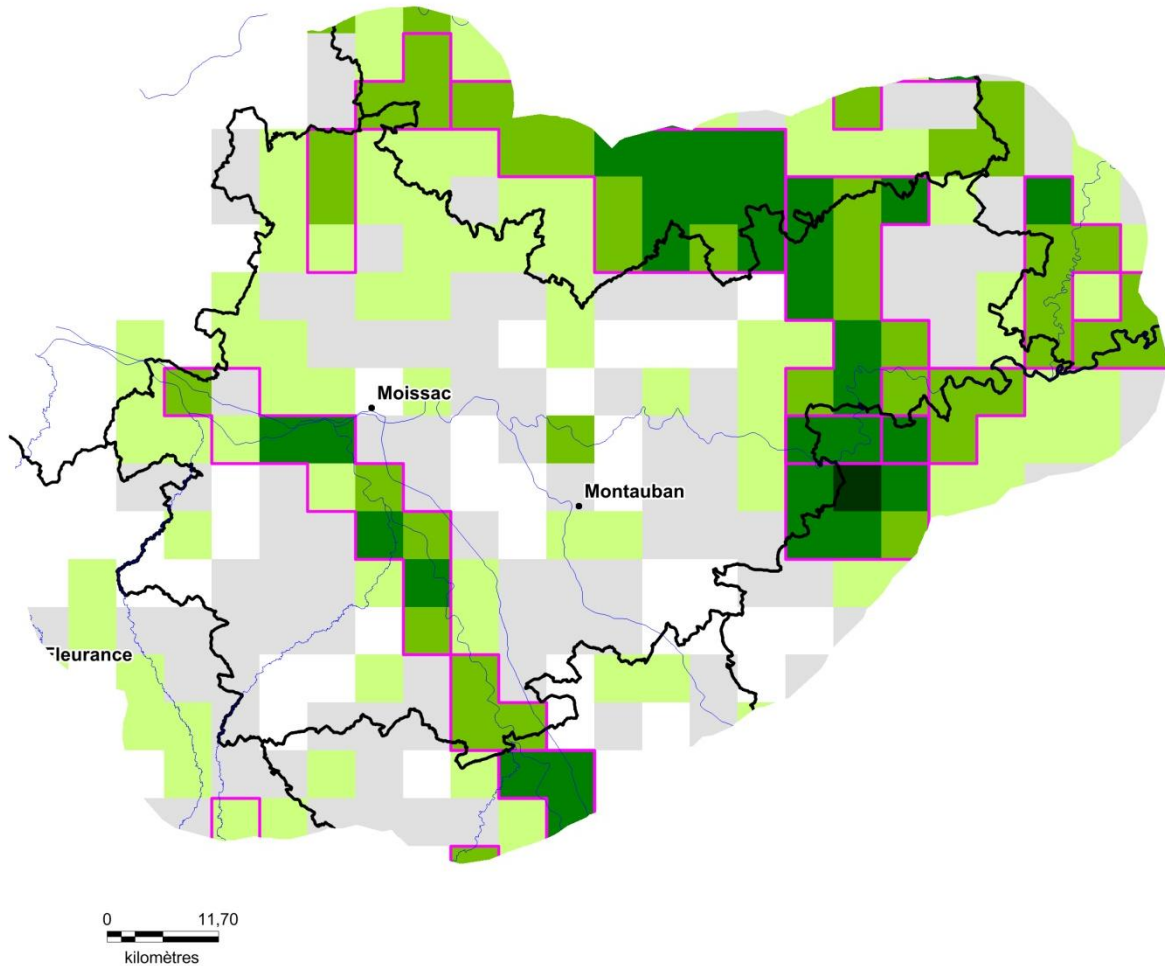
Aveyron Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.4 DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

Tarn-et-Garonne Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z

(Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

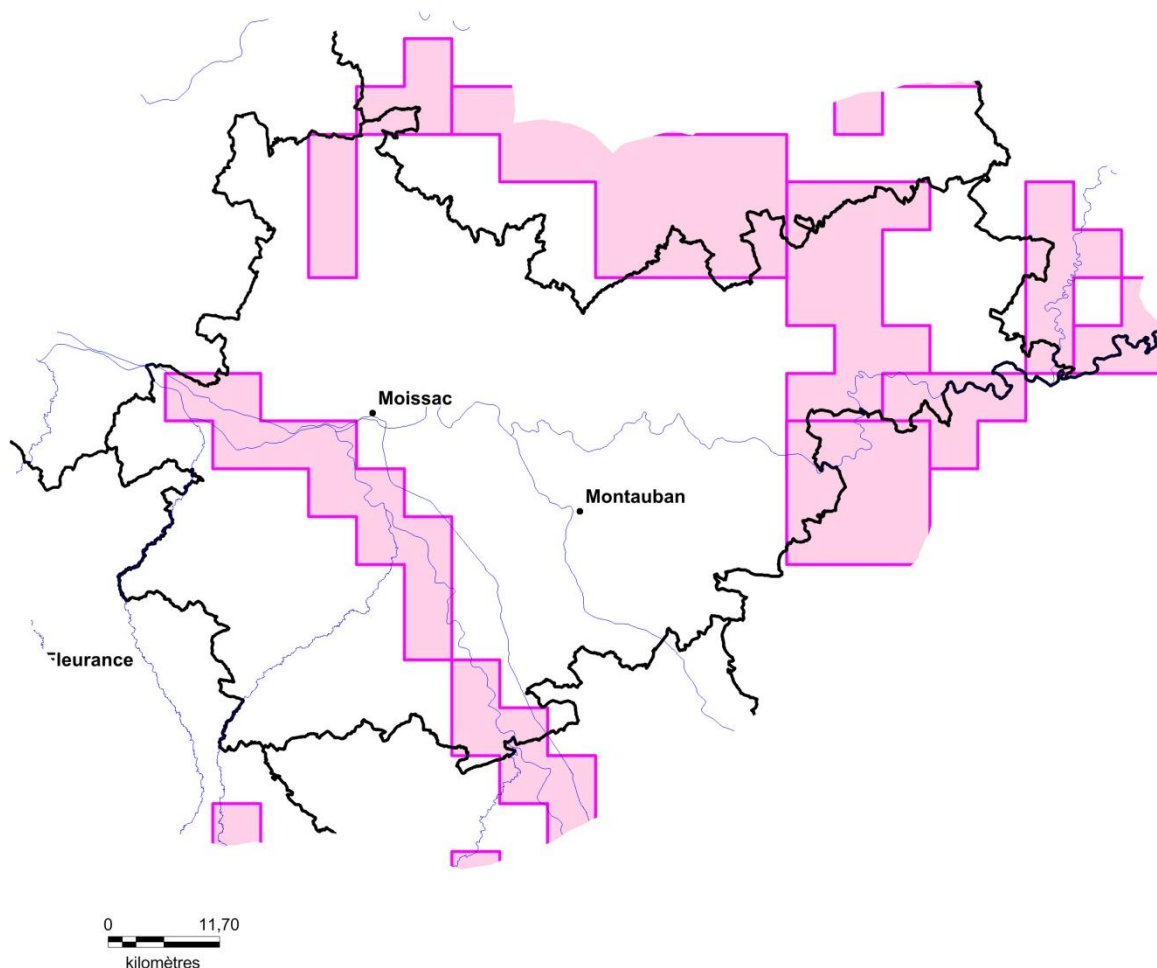
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

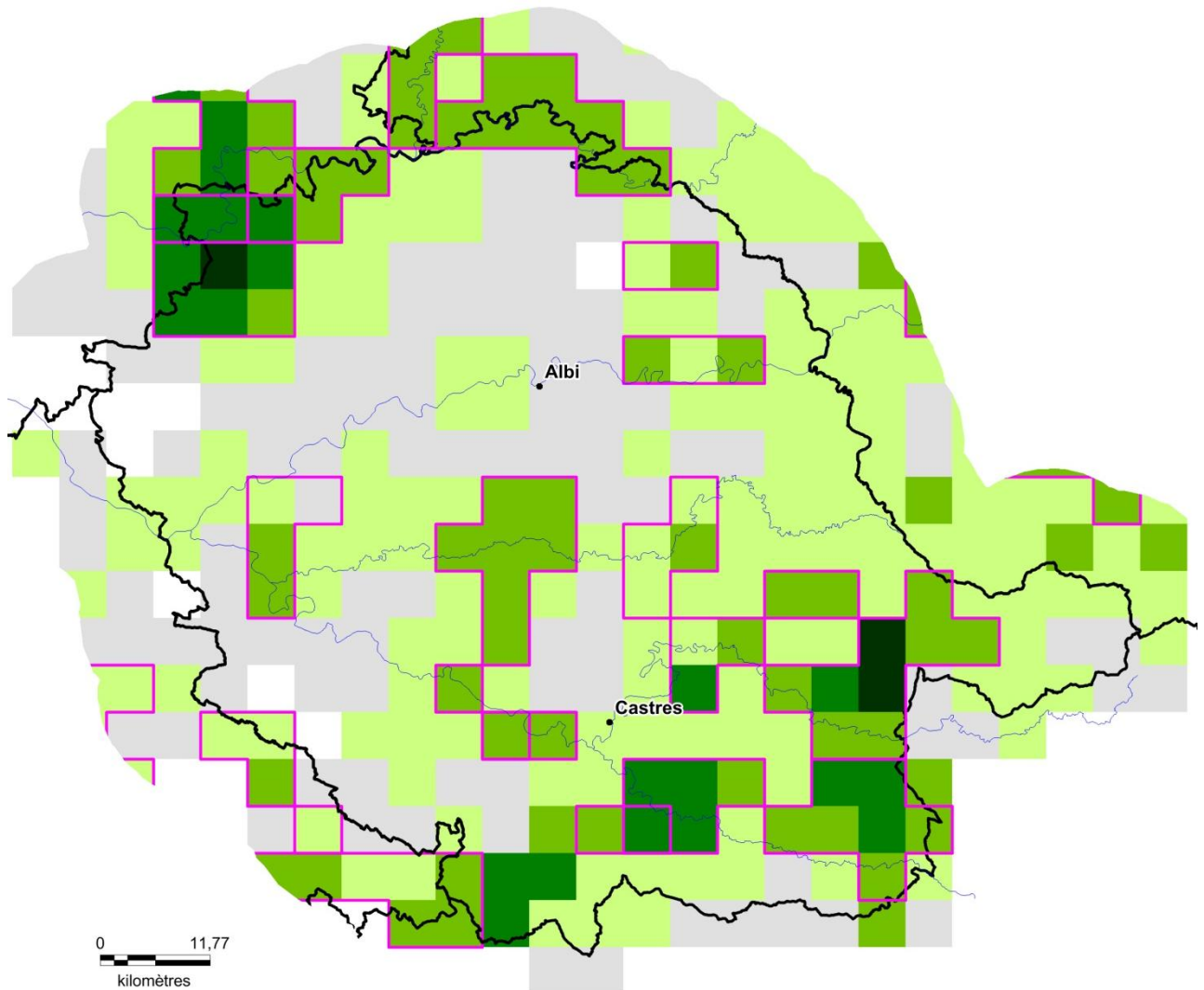
Tarn-et-Garonne Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.5 DEPARTEMENT DU TARN

Tarn Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z

(Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

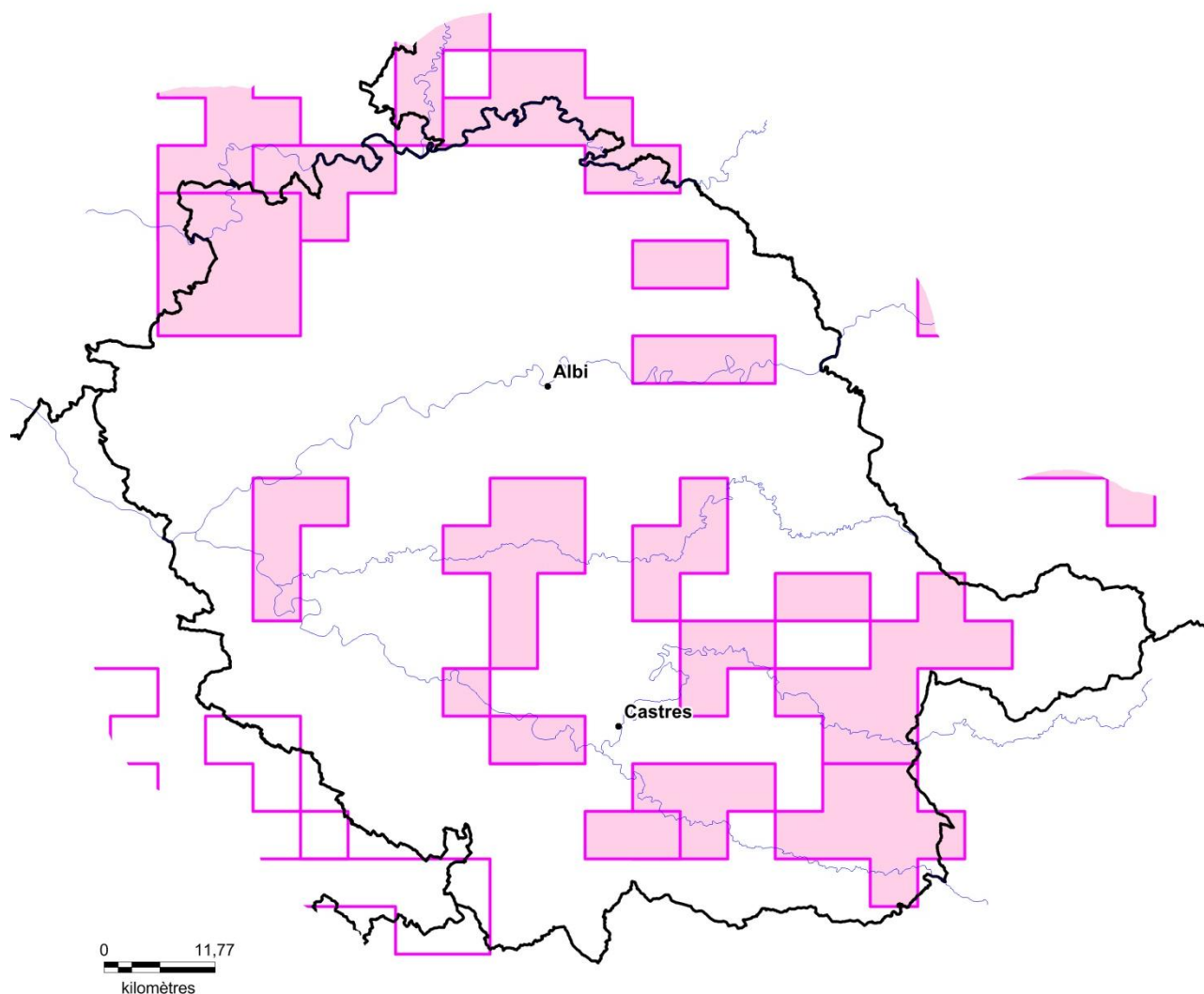
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

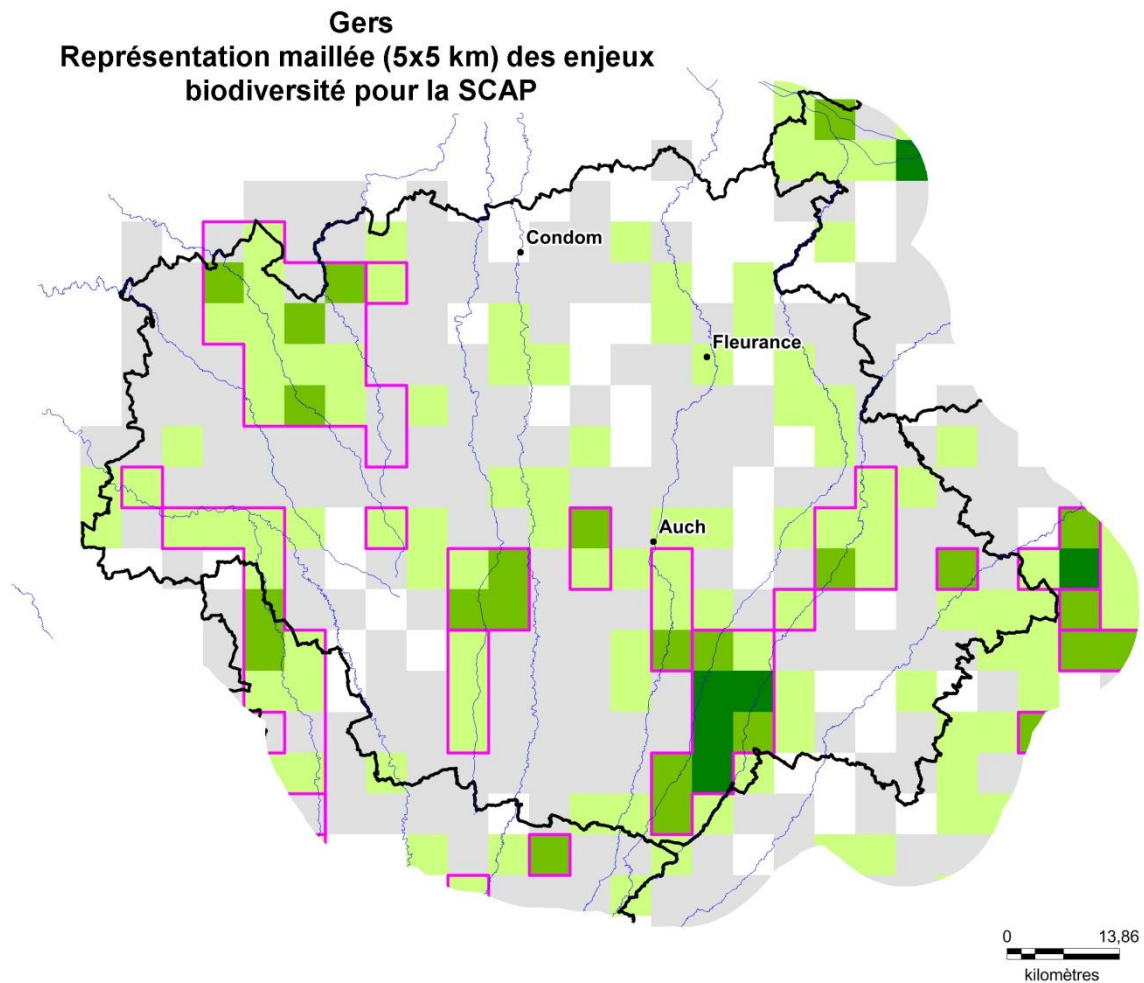
Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

Tarn Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.6 DEPARTEMENT DU GERS



Somme par maille des notes Z
(Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

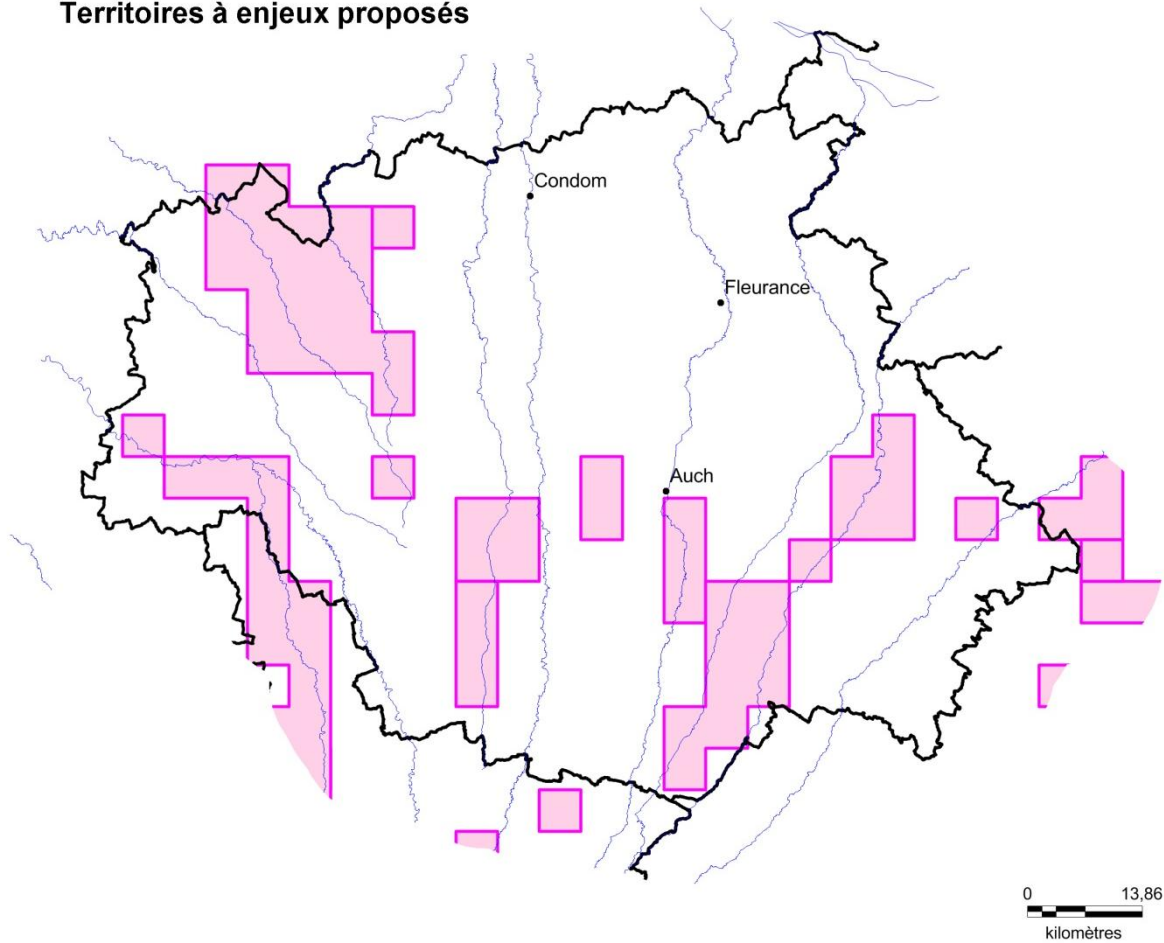
Propositions de territoires en enjeu



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

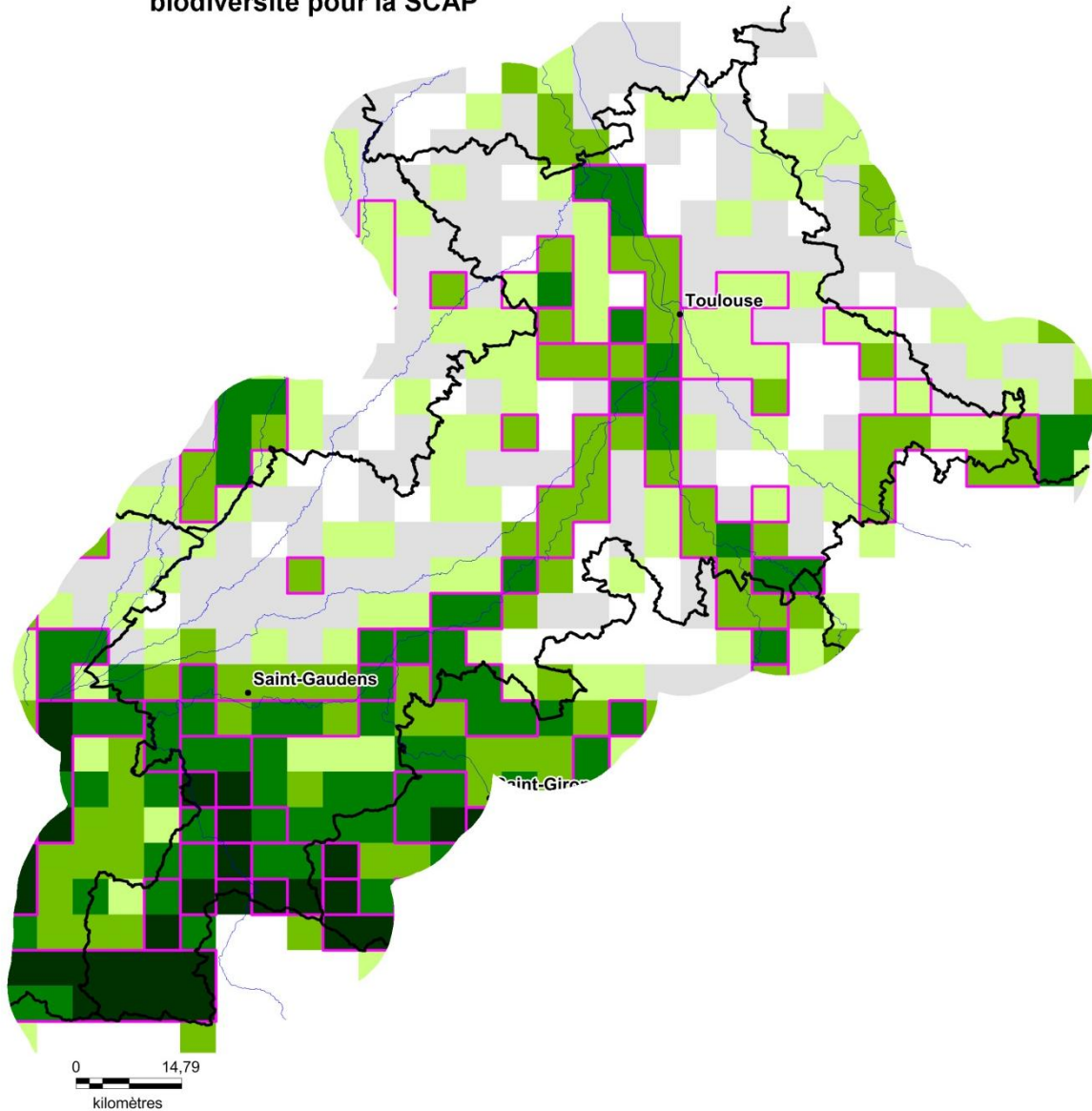
Gers Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.7 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Haute-Garonne
Représentation maillée (5x5 km) des enjeux
biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z
(Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

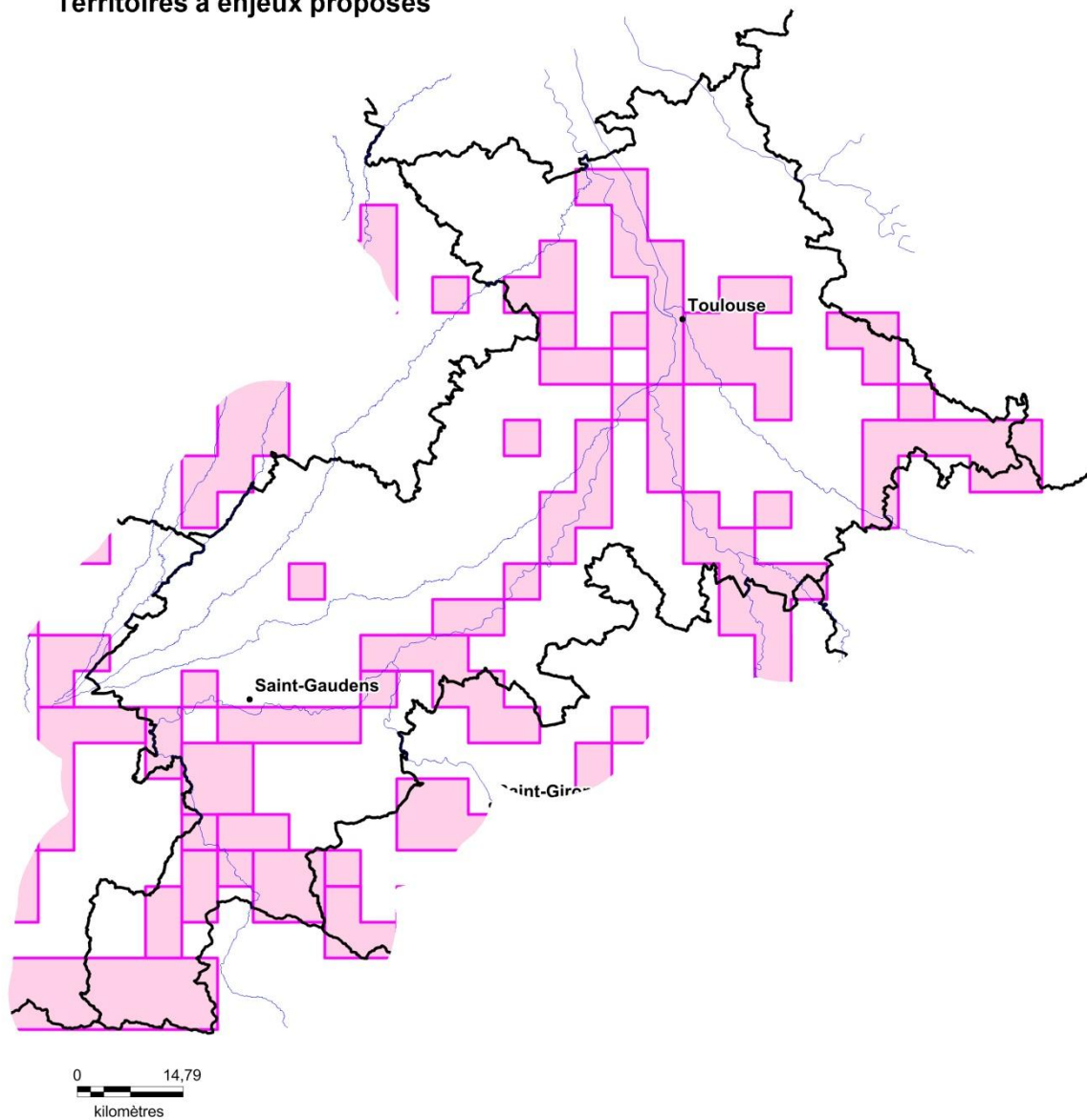
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

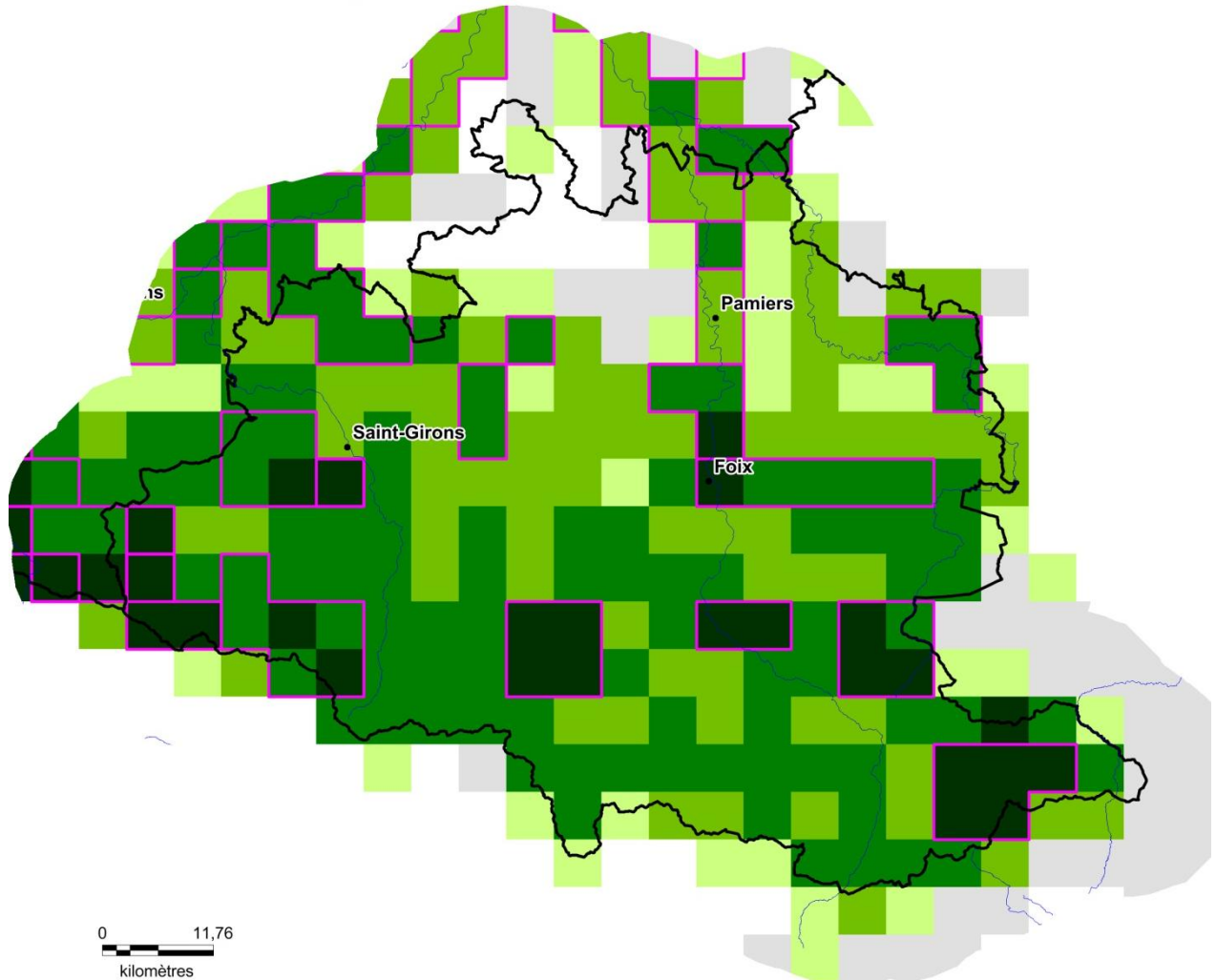
Haute-Garonne
Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.8 DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Ariège Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z (Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

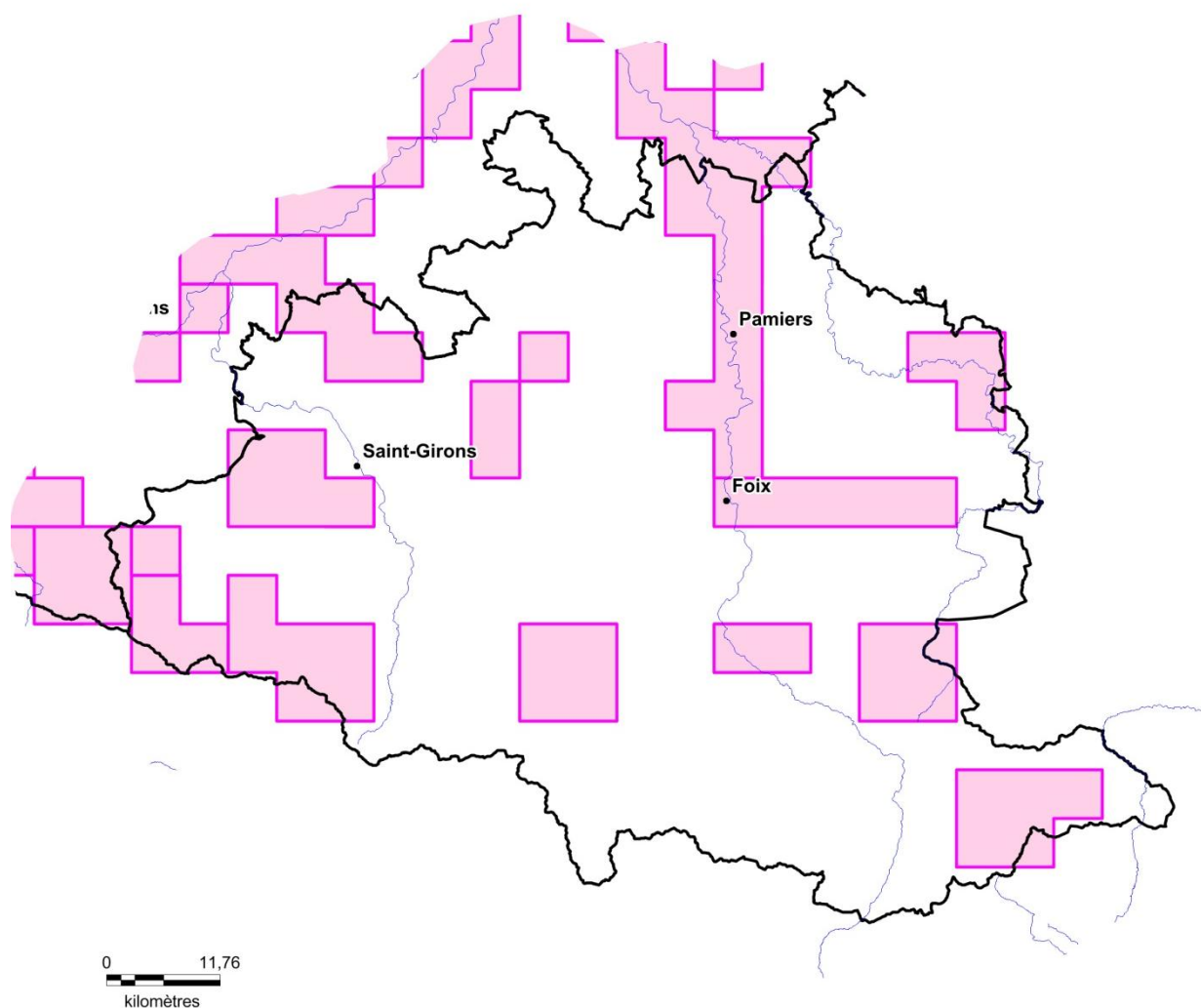
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

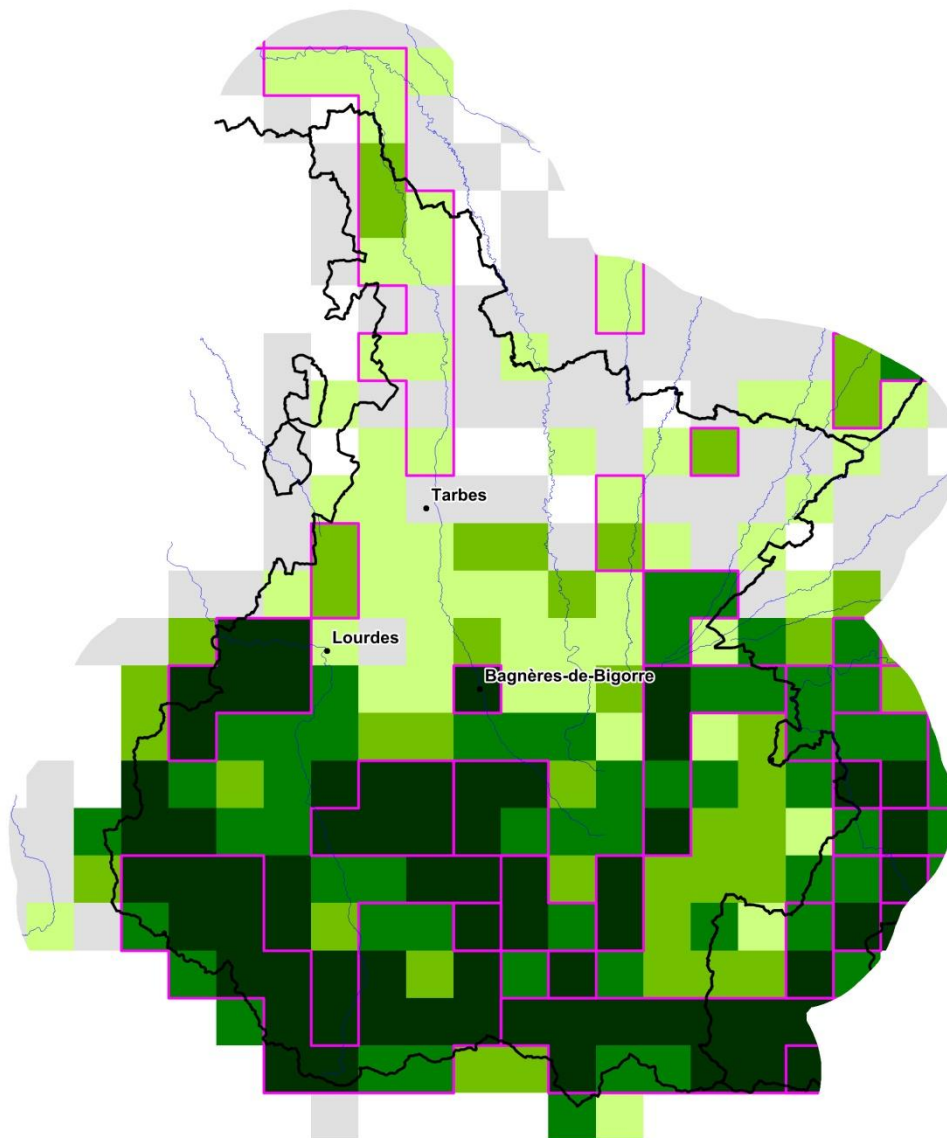
Ariège Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (*cf.* carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

5.3.9 DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Hautes-Pyrénées Représentation maillée (5x5 km) des enjeux biodiversité pour la SCAP



Somme par maille des notes Z (Z combinant rareté, responsabilité et vulnérabilité par esp/habitat)

- 1 000 à 2 280
- 500 à 1 000
- 250 à 500
- 100 à 250
- 1 à 100

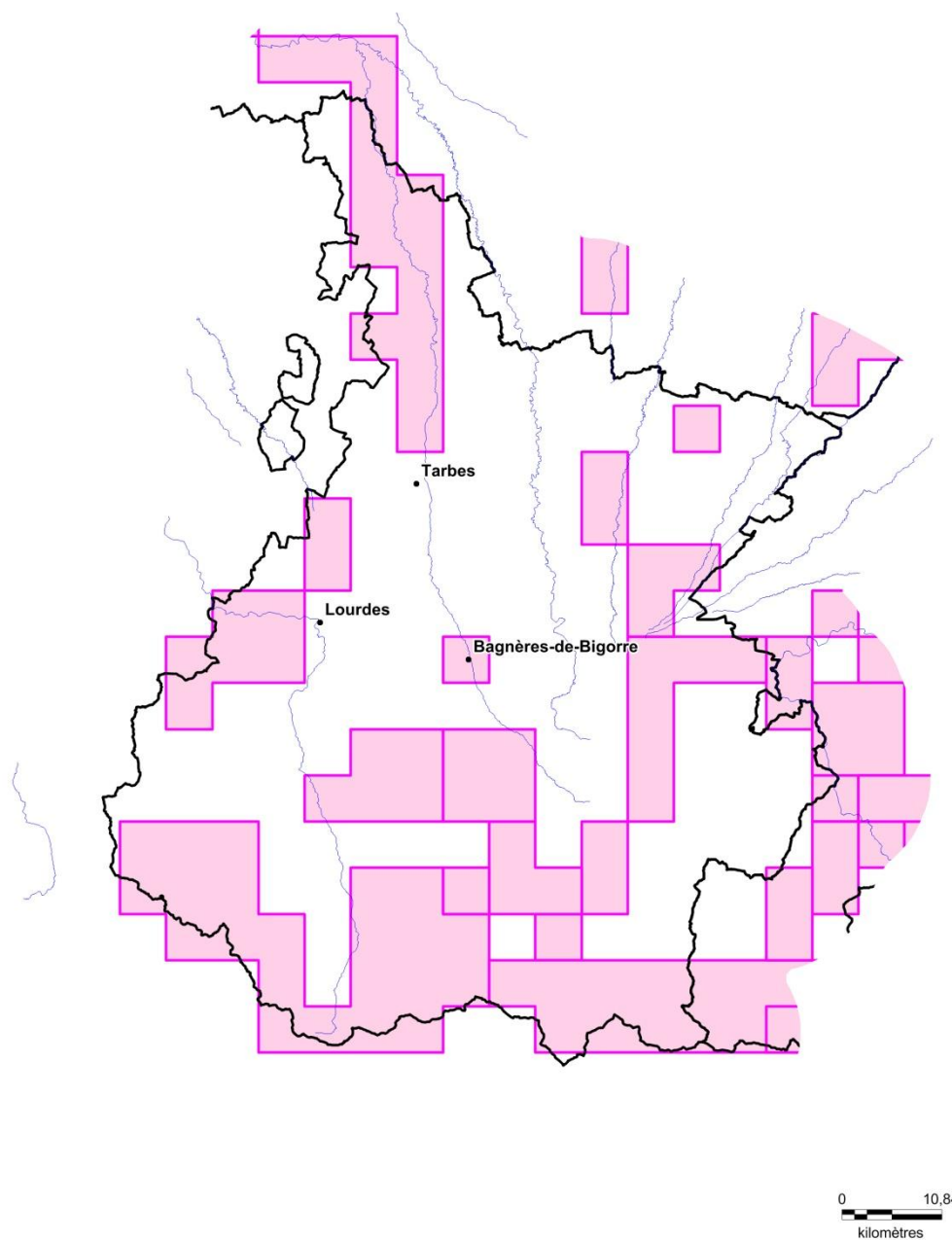
Propositions de territoires en enjeux



L'absence de mailles signifie qu'aucune donnée des listes SCAP et complémentaires n'a été transmise, elle ne signifie pas l'absence d'enjeux

Sources des données disponibles au 12/12/2011 : données transmises pour la SCAP par ANA, BAZNAT-NMP, CBNPMP, CREN MP, FDAAPPMA 81, ONEMA, ONCFS, S. Bonnifait, H. Brustel, M. Tessier, W. Ratel, D. Vilatte, L. Valladares ; données recueillies dans le cadre du programme de modernisation des Znieff et de Natura 2000 ; publications

Hautes-Pyrénées Territoires à enjeux proposés



Mise en évidence non exhaustive des ensembles de mailles ayant une somme d'enjeux biodiversité élevée avec les données disponibles au 12/12/2011 (cf. carte ci-contre). A noter que sur certains de ces territoires il existe déjà des outils de protection forts.

6 PERSPECTIVES

Afin d'identifier plus précisément les territoires à enjeux (ensemble de mailles de 5x5 km), nous nous sommes aidé des zonages ou informations existantes afin d'interpréter/regrouper les ensembles de mailles contiguës. Nous avons particulièrement utilisé les zonages des outils complémentaires (aire d'adhésion du Parc National, Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage, sites des CREN, sites Natura 2000, Parcs naturels régionaux, forêts de protection à but écologique et Espaces Naturels Sensibles) et des ZNIEFF 2ème génération.

Actuellement, nous pouvons attester de la bonne prise en compte globale des données SCAP localisées par ces territoires. Cependant, certains de ces territoires représentent de grandes superficies au sein desquels parfois seuls quelques secteurs concentrent les enjeux forts SCAP. Une analyse plus précise des données localisées doit donc être menée dans les territoires à enjeux identifiés pour définir le zonage précis qui concentre les enjeux. D'autres informations telles que la répartition des espèces endémiques et des forêts matures viendront alimenter ce travail.

Les territoires seront également hiérarchisés entre eux en fonction des critères d'éligibilité actuels pour la SCAP c'est-à-dire en fonction du nombre d'espèces présentes de chaque priorité (nombre de priorités 1 > nombre de priorités 2 > nombre de priorités 3 > nombre d'espèces complémentaires).

Tous ces travaux se dérouleront de façon participative avec les acteurs régionaux et les socioprofessionnels concernés et ne pourront pas être dissociée de la concertation menée lors de la constitution d'un projet d'aire protégée. Le but étant de s'assurer qu'au sein d'un territoire donné, le projet de zonage regroupe bien tous les enjeux identifiés pour le territoire.

Annexe :

Liste des sources des données utilisées pour identifier les territoires à enjeux

- Association Botanique Gersoise
- ADASEA du Gers
- Association Gersoise d'Etudes des Reptiles et Amphibiens
- AMSINCKIA
- Association Loisirs Botaniques
- Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron
- Association des Naturalistes de l'Ariège
- AREMIP
- Association ASINAT
- Association ATEK
- BONNIFAIT S. (indépendant)
- Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Association TERRANOOS
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées
- Association ECMC
- Ecole d'Ingénieurs de Purpan
- Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération des chasseurs de l'Ariège
- Fédération des chasseurs du Gers
- Fédération des chasseurs de la Haute-Garonne
- Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées
- Fédération des chasseurs du Tarn-et-Garonne
- Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées
- Groupe Ornithologique du Gers
- HEAULME Vincent (indépendant)
- Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
- Association ISATIS
- Les amis du Parc
- Association Lot Nature
- Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn
- Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron
- Association MIGADO
- Association Nature Comminges
- Nature Midi-Pyrénées
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Midi-Pyrénées
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de
- Office National des Forêts
- Parc National des Pyrénées
- Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

- QUENEA Hélène (indépendant)
- RATEL Wilfried (indépendant)
- SCOP SAGNE
- Société d'Etudes et de Protection du Patrimoine Naturel des Hautes-Pyrénées
- Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne
- TESSIER Marc (indépendant)
- VILATTE D. (indépendant)